SIG – 2020

RAPPORT FINANCIER

Pour la première fois, SIG publie un rapport de gestion entièrement digital sous la forme d'un site internet dédié et adapté à tous les écrans de PC, tablettes et smartphones.
Il couvre les faits marquants de l'année 2020 en 10 chapitres principaux :
2020 en chiffres, Stratégie, SIG et la gestion de crise, Services essentiels, Satisfaction clients, Transition écologique, Transformation numérique, Employeur éthique, Pérennité économique et Gouvernance.

Consultable sur : https://rapport-gestion.sig-ge.ch
ou sur www.sig-ge.ch/investisseurs

Sommaire

2 Commentaires

4 États financiers consolidés

8 Principes comptables

10 Compte de résultat

20 Actif

30 Capitaux propres

32 Passif

42 Informations générales

56 Rapport de l'organe de révision

L'égalité entre hommes et femmes étant strictement observée au sein de SIG, tous les termes du présent document recouvrent les genres masculin et féminin.

CONTEXTE

L'année 2020 aura été marquée par une crise sanitaire sans précédent au cours du XXIème siècle. Dans ce contexte difficile et incertain, malgré les phases de confinement et le ralentissement de l'activité économique, SIG s'est montrée particulièrement résiliente. Elle doit cette résilience, d'une part, à son modèle d'affaires basé sur des activités et des services essentiels à la population ainsi qu'aux entreprises et, d'autre part, à sa saine gestion des dernières années (fort désendettement, mise en place d'un programme d'économies, optimisations de ses processus, etc.).

Tout au long de l'année, SIG a été en mesure d'assurer une continuité de services pour ses clients, dans le plus strict respect des protocoles sanitaires mis en place en raison de la pandémie.

Par ailleurs, profitant des niveaux de prix particulièrement bas, tant du gaz, que de l'électricité, générés par des déséquilibres sur les marchés (chute de la demande en lien avec le ralentissement de l'activité économique, surabondance de l'offre), SIG a décidé, en tant qu'entreprise responsable, d'octroyer des baisses tarifaires exceptionnelles à ses clients, afin de participer à l'effort commun et solidaire dans le canton de Genève.

PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE ET RÉSULTAT CONSOLIDÉ

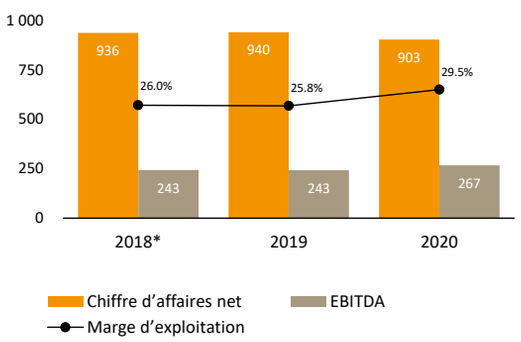

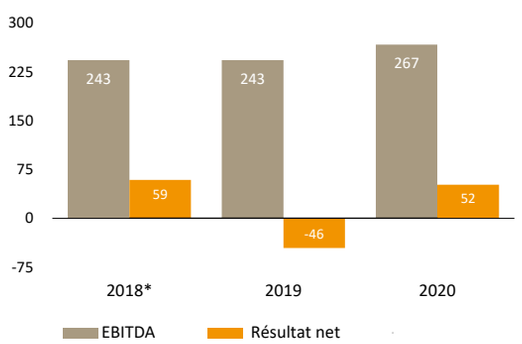

Un résultat d'exploitation en nette augmentation
En raison de la forte baisse des achats d'énergies et grâce à une maitrise des coûts, SIG a réalisé une performance opérationnelle en hausse par rapport aux dernières années, avec une marge nette d'exploitation (EBITDA/chiffre d'affaires net) de 30%.

Un plan d'économies 2015-2020 réussi
En 2015, SIG a lancé son programme « Leviers de performance », avec pour objectif d'atteindre MCHF 30 d'économies pérennes sur ses charges d'exploitation à l'horizon 2020, à périmètre constant. Après avoir atteint tous les jalons intermédiaires au cours des 5 dernières années, l'entreprise a dépassé l'objectif qu'elle s'était fixé en réalisant MCHF 33 d'économies à fin 2020, soit près de 9% des charges d'exploitation 2015. Ce résultat, obtenu sans coupe linéaire ni licenciement, a été réalisé grâce à une optimisation des processus de l'entreprise, et une meilleure utilisation des ressources.

Un financement partiel, mais important, des dépenses de R&D pour les 4 prochaines années
En 2020, l'Office fédéral de l'énergie a accordé à SIG une subvention de MCHF 27 pour la période 2020-2023, en lien avec les travaux de prospection géothermique à moyenne profondeur, menés dans le canton de Genève. SIG a déjà engagé près de MCHF 33 de dépenses dans la géothermie (dont MCHF 8 en 2020), qui permettra à l'avenir de diminuer fortement les émissions de CO_2. L'entreprise poursuit par ailleurs ses recherches dans le domaine de l'hydrogène.

* EBITDA sans IFRS 16

SANTÉ FINANCIÈRE

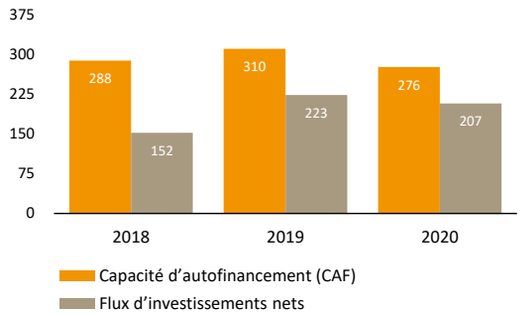

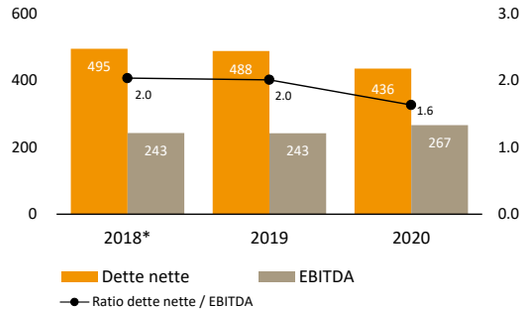

Un niveau élevé d'investissements, malgré un contexte sanitaire compliqué
En 2020, SIG et ses filiales ont investi environ MCHF 213 (investissements nets des participations clients) sur le canton de Genève.

Dans le cadre de ses missions historiques (eau potable, eaux usées, électricité et gaz), l'entreprise a engagé MCHF 73 pour le renouvellement et l'extension des réseaux et ouvrages, afin de garantir la fiabilité et la qualité de ses prestations.

En parallèle, SIG accroît son engagement dans la transition écologique, avec notamment MCHF 72 investis dans la thermique, soit un tiers du montant total des investissements 2020. L'augmentation des investissements dans cette activité (+22% par rapport 2019) s'est en particulier matérialisée par la poursuite de la construction de la station de pompage du Vengeron (MCHF 12), la pose de conduites sous l'autoroute dans le secteur Aéroport / Grand Saconnex (MCHF 14) et par l'avancement de divers projets, en particulier dans le périmètre du futur réseau CAD Rive gauche. Les perspectives actuelles de cash-flow futurs ne permettent toutefois pas encore de soutenir la valeur nette comptable des actifs thermiques, qui s'élève désormais à près de MCHF 425 ; en conséquence, MCHF 37 ont dû faire l'objet d'une dépréciation d'actifs au 31 décembre 2020.

L'entreprise a par ailleurs investi MCHF 17, en 2020,dans la construction de la nouvelle usine de traitement et de valorisation des déchets du canton (Cheneviers IV), qui servira, dès sa mise en service, à alimenter en chaleur une partie du réseau thermique en construction.

Environ la moitié du budget d'investissements de construction de cette nouvelle usine plus moderne est à présent contractualisé dans le respect du budget initial, validé par le Conseil d'administration. Malgré la mise en place d'un certain nombre de pistes d'optimisation du plan de financement de la future usine, la valeur des actifs en construction demeure non couverte par les cash-flows futurs et a par conséquent été dépréciée, conformément aux règles comptables IFRS.

Une gestion équilibrée de la trésorerie
Malgré les nombreux aléas auxquels l'entreprise a dû faire face durant l'année, SIG a non seulement réussi à maintenir un niveau de trésorerie équivalent à celui des années précédentes mais a également poursuivi son désendettement. Cela a permis à l'entreprise de conserver d'excellents ratios financiers à fin 2020 (notamment ratio dette nette sur EBITDA inférieur à 2).

Cette performance a été atteinte grâce à une gestion de trésorerie dynamique, anticipant les impacts financiers des ralentissements temporaires d'activité ainsi que des fermetures de chantier, tout en soutenant les clients et fournisseurs de l'entreprise pendant la crise, en leur accordant des délais de paiement plus favorables.

Les résultats 2020 sont la démonstration de la solidité financière de SIG, gage de sa pérennité économique à long terme et nécessaire socle face aux efforts que l'entreprise devra déployer à l'avenir, dans le but de contribuer aux objectifs énergétiques du canton fixés en réponse à l'urgence climatique.

* EBITDA sans IFRS 16

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	2019	2020	Note
Chiffre d'affaires net	940.2	902.5	3
Autres produits d'exploitation	53.3	50.3	3
Produits d'exploitation	**993.5**	**952.8**	
Achats d'énergies	(224.8)	(190.3)	4
Charges de personnel	(332.3)	(309.0)	5
Autres charges d'exploitation	(114.5)	(113.3)	6
Redevances	(79.3)	(73.6)	7
Charges d'exploitation	**(750.9)**	**(686.2)**	
Résultat d'exploitation - EBITDA [1]	**242.6**	**266.6**	
Amortissements et dépréciations	(257.7)	(217.7)	8
Résultat opérationnel - EBIT [2]	**(15.1)**	**48.9**	
Charges financières	(24.1)	(27.8)	9
Produits financiers	6.0	12.0	9
Quote-part de résultat des participations mises en équivalence	(12.5)	18.7	14
Résultat net consolidé	**(45.7)**	**51.8**	
Part des propriétaires de SIG	(47.5)	49.3	
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle	1.8	2.5	34

[1] Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (correspondant au résultat avant charges et produits financiers, quote-part de résultat des participations mises en équivalence, amortissements et dépréciations).
[2] Earnings Before Interest and Taxes (correspondant à l'EBITDA diminué des amortissements et dépréciations).

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	2019	2020	Note
Résultat net consolidé	(45.7)	51.8	
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	1.0	(0.4)	22/33
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie - coentreprises et associés	2.0	0.5	22
Écarts de conversion - coentreprises et associés	(0.9)	(0.2)	22
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés en résultat net	**2.1**	**(0.1)**	
Réévaluation de l'obligation liée aux engagements de retraite et aux autres engagements	(169.7)	63.7	
Réévaluation de l'obligation liée aux engagements de retraite - coentreprises et associés	(1.0)	1.9	22
Autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés en résultat net	**(170.7)**	**65.6**	
Autres éléments du résultat global	**(168.6)**	**65.5**	
Part des propriétaires de SIG	(168.2)	65.5	
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle	(0.4)	-	34

Résultat global	**(214.3)**	**117.3**	
Part des propriétaires de SIG	(215.7)	114.8	
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle	1.4	2.5	34

BILAN CONSOLIDÉ
AU 31 DÉCEMBRE

Actifs	2019	2020	Note
Immobilisations corporelles	3'109.6	3'121.4	11
Immobilisations incorporelles	32.7	37.8	12
Droits d'utilisation	63.1	62.8	13
Participations mises en équivalence	319.6	337.8	14
Immobilisations financières	235.2	217.6	15
Actifs non courants	**3'760.2**	**3'777.4**	
Stocks	17.0	17.6	16
Clients et autres créances	158.4	146.2	17
Comptes de régularisation actifs [1]	22.6	20.7	18
Autres actifs financiers	15.9	15.4	19
Liquidités et équivalents de liquidités	52.7	67.3	20
Actifs courants	**266.6**	**267.2**	
Actifs	**4'026.8**	**4'044.6**	

Capitaux propres et passifs			
Capital de dotation	100.0	100.0	21
Résultat et réserves	1'586.7	1'701.5	22
Capitaux propres des propriétaires	**1'686.7**	**1'801.5**	
Intérêts ne donnant pas le contrôle	20.7	23.2	34
Capitaux propres	**1'707.4**	**1'824.7**	
Produits différés	613.4	621.5	23
Autres passifs financiers	7.2	4.2	24
Emprunts	434.5	362.4	25
Dettes liées à des droits d'utilisation	59.4	60.1	13
Provisions	89.8	71.4	26
Engagements de retraite et autres engagements	792.2	745.9	27
Passifs non courants	**1'996.5**	**1'865.5**	
Produits différés	35.7	39.5	23
Autres passifs financiers	7.2	1.0	24
Emprunts	43.5	77.4	25
Dettes liées à des droits d'utilisation	3.5	3.2	13
Provisions	8.5	5.1	26
Fournisseurs et autres créanciers	149.8	142.9	28
Comptes de régularisation passifs [1]	74.7	85.3	29
Passifs courants	**322.9**	**354.4**	
Passifs	**2'319.4**	**2'219.9**	
Capitaux propres et passifs	**4'026.8**	**4'044.6**	

[1] Chiffres comparatifs retraités suite à une amélioration de l'information financière.

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Activités d'exploitation	2019	2020	Note
Résultat d'exploitation - EBITDA	242.6	266.6	20
Dividendes reçus des participations mises en équivalence	4.3	5.1	14
Autres produits/(charges) financiers	(1.7)	(0.9)	20
Résultat net sur cessions d'actifs	(0.3)	(1.2)	3
Variation de l'actif d'exploitation net	15.8	17.2	20
Encaissements anticipés de contrats clients long terme	5.4	8.7	23
Produits et charges non monétaires			
Amortissements des participations clients aux actifs	(21.0)	(21.3)	3
Mouvements des provisions	14.4	(21.8)	26
Ecarts actuariels sur engagements de retraite et autres engagements	44.9	17.6	
Amortissement créance EnBW	5.9	5.8	15
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	**310.3**	**275.8**	
Activités d'investissement			
Investissements corporels	(245.1)	(219.1)	11
Investissements incorporels	(11.2)	(10.7)	12
Investissements financiers nets	(7.5)	(6.7)	14/15
Participations reçues des clients pour le financement des actifs	36.3	23.9	23
Dividendes reçus de participations non consolidées	4.1	4.0	9
Produits des cessions d'actifs	0.3	1.2	3
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement	**(223.1)**	**(207.4)**	
Activités de financement			
Augmentation d'emprunts	3.5	-	25
Remboursement d'emprunts	(22.6)	(37.6)	25
Remboursement de dettes liées à des droits d'utilisation	(3.6)	(3.5)	13
Intérêts payés	(13.1)	(12.7)	20
Annuité de recapitalisation de la caisse de pension	(48.6)	-	27
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement	**(84.4)**	**(53.8)**	
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	**2.8**	**14.6**	
Liquidités et équivalents de liquidités au 01.01	49.9	52.7	
Liquidités et équivalents de liquidités au 31.12	52.7	67.3	20

Le passage du résultat net consolidé au résultat d'exploitation (EBITDA) ainsi que la variation de l'actif d'exploitation net sont détaillés dans la note 20.

ÉTAT DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

2019	Capital de dotation	Résultat et réserves	Part des propriétaires	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01.01.2019	100.0	1'802.4	1'902.4	19.3	1'921.7
Résultat net consolidé	-	(47.5)	(47.5)	1.8	(45.7)
Autres éléments du résultat global	-	(168.2)	(168.2)	(0.4)	(168.6)
Résultat global	**-**	**(215.7)**	**(215.7)**	**1.4**	**(214.3)**
Dividende versé	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31.12.2019	**100.0**	**1'586.7**	**1'686.7**	**20.7**	**1'707.4**
Note		22		34	

2020	Capital de dotation	Résultat et réserves	Part des propriétaires	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01.01.2020	100.0	1'586.7	1'686.7	20.7	1'707.4
Résultat net consolidé	-	49.3	49.3	2.5	51.8
Autres éléments du résultat global	-	65.5	65.5	-	65.5
Résultat global	**-**	**114.8**	**114.8**	**2.5**	**117.3**
Dividende versé	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31.12.2020	**100.0**	**1'701.5**	**1'801.5**	**23.2**	**1'824.7**
Note		22		34	

NOTE 1 | PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

Préambule
SIG, dont le siège est à Vernier (canton de Genève, Suisse), est un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique et placé sous la surveillance du Conseil d'État. L'entreprise répond personnellement et exclusivement de ses dettes et engagements.

L'organisation de SIG est régie par la Loi du 5 octobre 1973 (LSIG), découlant de l'article 168 de la Constitution de la République et canton de Genève. La LSIG donne pour missions à SIG de fournir l'eau, le gaz, l'électricité, et l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évacuer et traiter les eaux usées. SIG peut en outre développer d'autres activités dans des domaines liés à ses missions et fournir des prestations en matière de télécommunications.

Référentiel comptable
Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les principes comptables sont détaillés dans les notes concernées, à l'exception de certains principes comptables généraux qui sont énoncés ci-après.

Les modifications aux normes IFRS existantes et les nouvelles interprétations applicables au 1er janvier 2020 sont les suivantes :
- Modifications apportées à IAS 1 "Présentation des états financiers" et à IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs" concernant la définition du terme "significatif" ;
- Modifications apportées à IFRS 9 "Instruments financiers", IAS 39 "Instruments financiers" et IFRS 7 "Instruments financiers - informations à fournir concernant la refonte des taux d'intérêts de référence".

Elles n'ont pas eu d'effets significatifs sur les états financiers consolidés 2020 de SIG.

A la date de clôture, les principales normes et interprétations applicables à SIG, qui sont publiées mais ne sont pas encore entrées en vigueur, sont les suivantes :
- Amendements d'IAS 37 "Provisions", au sujet des contrats déficitaires ;
- Amendements d'IAS 16 "Immobilisations corporelles", concernant les produits générés pendant la construction d'un actif ;
- Amendements d'IAS 1 relatifs à la classification des passifs entre courants et non courants.

SIG a décidé de ne pas appliquer ces nouveaux textes par anticipation.

Principaux jugements, hypothèses et estimations
L'établissement des états financiers consolidés nécessite le recours à des jugements, hypothèses et estimations pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges de l'exercice. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou en raison de conditions économiques différentes de celles existant à la date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers consolidés de SIG pourraient différer des estimations actuelles.

Les éléments des états financiers consolidés concernés par des jugements, hypothèses et estimations sont :
- Les amortissements (note 8) ;
- Les immobilisations corporelles (notes 10 et 11) ;
- Les droits d'utilisation et dettes liées à des droits d'utilisation (note 13) ;
- Les participations mises en équivalence (note 14) ;
- Les immobilisations financières (notes 10 et 15) ;
- Les consommations à facturer (note 17) ;
- Les provisions (note 26) ;
- Les engagements de retraite (note 27).

Évaluations
Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe des coûts historiques (coûts à la date d'origine des opérations ou des faits visés) à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur, correspondant généralement à leur valeur de marché. L'évaluation à la juste valeur s'applique à la fois à des actifs et des passifs financiers, exception faite notamment :
- De la valeur nette de réalisation des stocks ;
- De la valeur d'utilité dans le cadre de dépréciations d'actifs.

La juste valeur correspond à l'estimation, à la clôture, du prix de sortie à percevoir pour la vente d'un actif ou à payer lors d'un transfert de passif, dans des conditions de concurrence normale entre acteurs du marché. La juste valeur ne doit pas prendre en compte l'usage spécifique que SIG peut faire d'un actif.

Pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur, les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux, basée sur les données techniques utilisées dans le cadre de l'évaluation (note 33).

Conversion des monnaies étrangères
Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte de résultat, en charges ou produits financiers.

Impôts
En raison d'exonérations conférées par les législations cantonale et fédérale, SIG n'est pas soumise à l'impôt sur le bénéfice. Le montant total des impôts des filiales, soumises au droit privé, ne fait pas l'objet d'une présentation spécifique, compte tenu de son caractère non significatif. La charge est incluse dans la rubrique «Autres charges d'exploitation» (note 6).

Périmètre de consolidation, acquisitions et cessions
Les états financiers consolidés comprennent les comptes de SIG et de ses participations (note 34). L'ensemble est désigné comme «le Groupe».

NOTE 2 | INFORMATIONS SECTORIELLES

SIG a ses clients finaux exclusivement en Suisse. De plus, SIG n'a pas de client dépassant à lui seul le seuil de 10% du chiffre d'affaires total. La présentation sectorielle n'est donc pas réalisée selon ces critères.

La détermination des segments opérationnels est fondée sur les secteurs qui font l'objet d'un suivi au niveau de la Direction générale.

Ces secteurs, qui sont détaillés ci-après, sont gérés distinctement par un ou plusieurs membres de la Direction générale. Toute transaction entre ces secteurs est effectuée à un prix proche du marché, au prix de revient ou au tarif réglementé.

SECTEUR ÉNERGIES

Électricité
SIG approvisionne la population et l'économie du canton de Genève en énergie électrique, dont elle produit une partie. La Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) permet aux consommateurs de plus de 100 MWh/an de choisir le fournisseur auprès duquel ils souhaitent s'approvisionner.

Les actifs de production d'électricité appartiennent à SIG. Ils comprennent principalement :

- Les barrages au fil de l'eau de Verbois, du Seujet et de sa filiale, la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP), qui assurent la production de l'énergie hydraulique ;
- Les installations de l'usine des Cheneviers qui transforment la chaleur, provenant du traitement des déchets, en énergie thermique et électrique ;
- Les centrales photovoltaïques qui produisent de l'énergie solaire.

L'approvisionnement en électricité est assuré pour un tiers par de la production SIG. Le solde, dont l'origine renouvelable est garantie, est couvert par des achats auprès de sociétés tierces hors canton.

Gaz
SIG fournit du gaz naturel à la population et l'économie du canton de Genève. Cette énergie répond aux besoins de fourniture de chaleur, processus industriels et carburant des clients genevois. L'approvisionnement en gaz (hors biogaz) est exclusivement assuré par l'entreprise romande Gaznat, dont SIG est actionnaire.

Énergie thermique
SIG fournit la région genevoise en énergie thermique (chaleur et froid) en privilégiant les ressources renouvelables locales.

Produite dans plusieurs centrales thermiques, la chaleur, dont une moitié est d'origine renouvelable, est distribuée via un réseau de chauffage à distance (CAD), afin de couvrir les besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire. Les bâtiments à haute performance énergétique sont quant à eux chauffés à l'aide de pompes à chaleur.

Le système de froid à distance (FAD) repose sur un réseau qui utilise et diffuse l'eau pour rafraîchir en été les bâtiments, directement par le biais d'un échangeur thermique.

Valorisation des déchets
SIG assure le traitement et la valorisation des déchets du canton de Genève.

Selon leur nature, les déchets sont acheminés (par voie fluviale ou par la route) soit vers l'usine des Cheneviers, dont les installations et les bâtiments de traitement des déchets appartiennent à SIG, soit vers le site de Châtillon, pour lequel SIG est exploitant. Ils consistent notamment en des déchets ordinaires, des déchets industriels, des déchets verts et des déchets spéciaux.

En support à ces différentes activités, et dans le but d'accentuer l'efficience énergétique de ses clients, SIG mène le programme éco21, dont les différents plans d'actions accompagnent tous les segments de clientèle de l'entreprise, dans leurs démarches d'économies d'énergies. Agissant en tant que facilitateur, éco21 mobilise consommateurs et acteurs du marché pour l'efficience énergétique électrique et thermique.

SECTEUR RÉSEAUX

Distribution d'électricité
SIG assure le transport et la livraison de l'électricité dans le canton de Genève.

Les actifs du réseau de distribution de l'électricité appartiennent à SIG. Ce réseau est principalement souterrain. Il est notamment composé de lignes à haute, moyenne et basse tension, l'interconnexion avec les cantons et pays voisins se faisant par des lignes à très haute tension (appartenant à Swissgrid).

Distribution de gaz
SIG distribue le gaz naturel sur l'ensemble du canton de Genève.

Les actifs du réseau d'acheminement du gaz naturel appartiennent à SIG. Cet acheminement est réalisé depuis les réseaux européens par Gaznat, jusqu'au réseau de distribution de SIG. Cette dernière garantit ensuite la distribution auprès des utilisateurs genevois.

Télécom
SIG exploite des réseaux de télécommunications (fibre optique et LoRa).

L'activité Télécom a pour buts de fournir un support physique de haute qualité pour la transmission d'informations à haut débit, et de concevoir des sites d'interconnexion pour rapprocher les fournisseurs de services et les clients finaux. Le réseau est commercialisé, soit par la vente directe de SIG aux entreprises, soit au travers de fournisseurs de services de télécommunication pour les marchés entreprises et résidentiels.

Eau potable
SIG approvisionne la population et l'économie du canton de Genève en eau potable.

Les actifs du réseau de pompage, de traitement et d'acheminement de l'eau potable appartiennent à SIG. L'eau provient du lac pour environ 90% et de la nappe phréatique du Genevois pour le restant. Elle est traitée, afin d'en assurer la qualité, avant d'être acheminée chez les clients.

Eaux usées
SIG garantit l'évacuation, le transport et le traitement des eaux usées de tout le canton ainsi que de certaines zones de la région transfrontalière.

Les installations et les bâtiments du réseau primaire de collecte, de traitement et d'évacuation des eaux usées appartiennent à SIG. Les eaux usées sont acheminées vers plusieurs stations d'épuration où elles sont assainies puis rejetées dans le Rhône ou dans l'Arve.

SECTEUR AUTRES

Activités de support
Les autres activités comprennent les infrastructures nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, ainsi que toutes les activités, qui accompagnent le développement de l'entreprise (finances, droits, achats, gestion des risques, ressources humaines, etc.).

Autres filiales
Exceptées CADIOM et SFMCP, comprises dans le secteur Énergies, toutes les autres filiales du Groupe SIG sont regroupées dans le secteur Autres.

Le suivi des secteurs porte principalement sur :
- Les immobilisations corporelles, en raison de l'importance des outils de production dans l'accomplissement des missions confiées à SIG ;
- Le résultat opérationnel (EBIT), pour le suivi de la performance de chacun des secteurs.

Les immobilisations incorporelles et les droits d'utilisation ne sont pas inclus dans le suivi sectoriel.

Information sectorielle - Résultat opérationnel

2019	Énergies	Réseaux	Autres	Éliminations	Total	Note
Chiffre d'affaires tiers	445.0	488.9	11.0	(4.7)	940.2	3
Chiffre d'affaires interne	27.4	28.3	19.2	(74.9)	-	
Autres produits d'exploitation	8.2	43.6	1.5	-	53.3	3
Produits d'exploitation	**480.6**	**560.8**	**31.7**	**(79.6)**	**993.5**	
Achats d'énergies	(222.0)	(42.8)	(1.4)	41.4	(224.8)	4
Charges de personnel	(99.5)	(167.0)	(65.8)	-	(332.3)	5
Autres charges d'exploitation	(76.9)	(115.2)	39.4	38.2	(114.5)	6
Redevances	(22.3)	(57.0)	-	-	(79.3)	7
Charges d'exploitation	**(420.7)**	**(382.0)**	**(27.8)**	**79.6**	**(750.9)**	
Résultat d'exploitation - EBITDA	**59.9**	**178.8**	**3.9**	**-**	**242.6**	
Amortissements et dépréciations	(122.3)	(125.4)	(10.0)	-	(257.7)	8
Résultat opérationnel - EBIT	**(62.4)**	**53.4**	**(6.1)**	**-**	**(15.1)**	

2020	Énergies	Réseaux	Autres	Éliminations	Total	Note
Chiffre d'affaires tiers	407.9	488.5	11.0	(4.9)	902.5	3
Chiffre d'affaires interne	26.8	27.8	19.2	(73.8)	-	
Autres produits d'exploitation	9.9	39.1	1.3	-	50.3	3
Produits d'exploitation	**444.6**	**555.4**	**31.5**	**(78.7)**	**952.8**	
Achats d'énergies	(190.0)	(33.4)	(1.3)	34.4	(190.3)	4
Charges de personnel	(93.3)	(155.8)	(59.9)	-	(309.0)	5
Autres charges d'exploitation	(78.1)	(121.6)	42.1	44.3	(113.3)	6
Redevances	(19.5)	(54.1)	-	-	(73.6)	7
Charges d'exploitation	**(380.9)**	**(364.9)**	**(19.1)**	**78.7**	**(686.2)**	
Résultat d'exploitation - EBITDA	**63.7**	**190.5**	**12.4**	**-**	**266.6**	
Amortissements et dépréciations	(91.0)	(113.8)	(12.9)	-	(217.7)	8
Résultat opérationnel - EBIT	**(27.3)**	**76.7**	**(0.5)**	**-**	**48.9**	

Au 31 décembre 2020, les dépréciations d'actifs, comptabilisées sur la ligne "Amortissements et dépréciations", se sont élevées à :

- MCHF 55.1 dans le secteur Énergies (MCHF 84.9 au 31 décembre 2019) en lien avec les actifs de Valorisation des déchets et de l'Énergie thermique ;
- MCHF 9.6 dans le secteur Réseaux (MCHF 21.2 au 31 décembre 2019) en lien avec les actifs Télécom.

Information sectorielle - Valeurs des immobilisations corporelles

2019	Énergies	Réseaux	Autres	Total
Terrains et bâtiments	301.9	725.8	322.3	1'350.0
Installations de production et distribution	1'051.6	3'259.5	29.9	4'341.0
Autres immobilisations corporelles	11.3	165.8	20.7	197.8
En construction	151.2	215.0	3.3	369.5
Valeur brute au 31.12.2019	**1'516.0**	**4'366.1**	**376.2**	**6'258.3**
Terrains et bâtiments	(185.2)	(313.1)	(140.9)	(639.2)
Installations de production et distribution	(507.3)	(1'692.5)	(21.0)	(2'220.8)
Autres immobilisations corporelles	(9.7)	(131.8)	(17.4)	(158.9)
Dépréciations	(108.1)	(21.7)	-	(129.8)
Amortissements cumulés au 31.12.2019	**(810.3)**	**(2'159.1)**	**(179.3)**	**(3'148.7)**
Terrains et bâtiments	116.7	412.7	181.4	710.8
Installations de production et distribution	544.3	1'567.0	8.9	2'120.2
Autres immobilisations corporelles	1.6	34.0	3.3	38.9
En construction	43.1	193.3	3.3	239.7
Valeur nette comptable au 31.12.2019	**705.7**	**2'207.0**	**196.9**	**3'109.6**
Note				11

2020	Énergies	Réseaux	Autres	Total
Terrains et bâtiments	310.1	742.0	311.3	1'363.4
Installations de production et distribution	1'065.8	3'344.1	29.5	4'439.4
Autres immobilisations corporelles	12.9	162.3	22.7	197.9
En construction	206.7	186.0	5.1	397.8
Valeur brute au 31.12.2020	**1'595.5**	**4'434.4**	**368.6**	**6'398.5**
Terrains et bâtiments	(190.1)	(327.3)	(138.8)	(656.2)
Installations de production et distribution	(572.7)	(1'759.1)	(21.6)	(2'353.4)
Autres immobilisations corporelles	(8.4)	(128.3)	(19.3)	(156.0)
Dépréciations	(101.9)	(9.6)	-	(111.5)
Amortissements cumulés au 31.12.2020	**(873.1)**	**(2'224.3)**	**(179.7)**	**(3'277.1)**
Terrains et bâtiments	120.0	414.7	172.5	707.2
Installations de production et distribution	493.1	1'585.0	7.9	2'086.0
Autres immobilisations corporelles	4.5	34.0	3.4	41.9
En construction	104.8	176.4	5.1	286.3
Valeur nette comptable au 31.12.2020	**722.4**	**2'210.1**	**188.9**	**3'121.4**
Note				11

Les immobilisations corporelles comprennent des dépréciations brutes cumulées (note 10) de MCHF 537.7 au 31 décembre 2020 (MCHF 473.1 au 31 décembre 2019), qui se répartissent comme suit :

- Énergies : MCHF 319.9 (MCHF 264.9 au 31 décembre 2019) ;
- Réseaux : MCHF 217.8 (MCHF 208.2 au 31 décembre 2019).

NOTE 3 | CHIFFRE D'AFFAIRES NET ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

PRINCIPES COMPTABLES

Le chiffre d'affaires est constitué des produits comptabilisés lors :

- Du transport et de la livraison des fluides (électricité, gaz, énergie thermique, eau potable) ;
- Du traitement des déchets ainsi que des eaux usées ;
- De la réalisation de prestations de services.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le client obtient le contrôle des biens ou des services, en continu ou à une date spécifique. Les livraisons de fluides sont comptabilisées en chiffre d'affaires au fur et à mesure de leur réception et consommation par les clients. La quantité effectivement consommée est relevée sur les compteurs, une fois par an, pour la majorité des clients. Les produits de l'année incluent par conséquent une estimation pour les fluides, livrés et consommés jusqu'à la fin de la période comptable, mais non facturés (note 17).

Les services rendus en continu, sur une durée supérieure à un an et pour une valeur significative, sont comptabilisés à l'avancement de la prestation. Ces services comprennent notamment les contrats de construction d'ouvrages pour le compte de clients.

Le chiffre d'affaires brut inclut la collecte/refacturation de taxes pour lesquelles SIG agit en qualité d'intermédiaire. C'est le cas du supplément fédéral et de la taxe CO_2. En vertu d'IFRS 15, ces deux taxes sont exclues du chiffre d'affaires net.

Prestations propres activées

Les prestations propres activées concernent des coûts de main-d'œuvre interne activés dans les immobilisations ou les travaux en cours. Ces coûts, principalement relatifs au bureau d'ingénieurs de SIG, sont présentés dans les charges de personnel. Ils sont subséquemment activés au bilan, avec pour contrepartie la rubrique « prestations propres activées » figurant dans les autres produits d'exploitation.

Participations des clients aux actifs

SIG construit contractuellement des ouvrages dont le but est d'acheminer les énergies, l'eau et la fibre optique chez ses clients. Ces derniers, ainsi que certains partenaires de SIG, contribuent, en payant une participation, au maintien de ces réseaux et au dimensionnement spécifique de certaines installations qui restent la propriété de SIG (note 23).

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Note 17

	2019	2020
Chiffre d'affaires brut	1'051.1	1'010.0
Supplément fédéral	(63.3)	(59.5)
Taxe CO_2	(47.6)	(48.0)
Chiffre d'affaires net	**940.2**	**902.5**
Prestations propres activées	32.0	27.8
Participations clients aux actifs	21.0	21.3
Résultat net sur cessions d'actifs	0.3	1.2
Autres produits d'exploitation	**53.3**	**50.3**

Chiffre d'affaires brut
Le chiffre d'affaires brut est constitué des montants reçus et à recevoir pour les biens fournis ainsi que les prestations de services effectuées, pour les clients de SIG. Ce chiffre brut est ensuite retraité de certaines taxes (Supplément fédéral, CO_2), en vue de déterminer le chiffre d'affaires net.

En 2020, SIG a réalisé 39% de son chiffre d'affaires brut sur des marchés ouverts à la concurrence (40% en 2019); le solde concerne des marchés réglementés, pour lesquels SIG dispose d'un monopole.

Supplément fédéral (LEne[1], art. 35, al. 1)
La société nationale du réseau de transport perçoit auprès des gestionnaires de réseau de distribution (GRD) un supplément sur la rémunération versée pour l'utilisation du réseau de transport (supplément fédéral) qu'elle verse au fonds pour la promotion des énergies renouvelables. SIG répercute, conformément au cadre législatif, ce supplément sur les consommateurs finaux.

Taxe CO_2
Taxe incitative visant à réaliser les objectifs en matière de protection du climat, la taxe CO_2 est prélevée sur les ventes de combustibles fossiles, dont le gaz naturel. Cette taxe est reversée à la Confédération par l'importateur de gaz en Suisse, puis est refacturée aux acteurs de la branche d'approvisionnement.

[1] Loi fédérale sur l'énergie du 26 juin 1998

NOTE 4 | ACHATS D'ÉNERGIES

PRINCIPES COMPTABLES
Les contrats à terme et les swaps d'énergie électrique et de gaz avec livraison physique ne sont pas considérés comme des instruments financiers lorsque SIG les a conclus pour son «propre usage».

Cette qualification est démontrée dès que les conditions suivantes sont réunies cumulativement:

- Une livraison physique intervient systématiquement;
- Les volumes achetés correspondent aux besoins d'exploitation de SIG;
- Les contrats ne sont pas assimilables à des ventes d'options au sens de la norme IFRS 9. Dans le cas particulier des contrats de vente d'électricité, le contrat est assimilable à une vente à terme ferme ou s'apparente à une vente de capacité.

	2019	2020
Achats d'électricité	(86.2)	(79.6)
Achats de gaz	(95.5)	(71.2)
Coûts de transport de l'énergie électrique et du gaz	(43.1)	(39.5)
Achats d'énergies	**(224.8)**	**(190.3)**

SIG produit une partie de l'énergie électrique qu'elle vend à ses clients et achète à des tiers le complément nécessaire.

Les achats d'énergies excluent la production d'énergie électrique par SIG et sa filiale SFMCP. Les coûts d'exploitation liés à cette production sont inscrits dans les différents postes de charges du compte de résultat consolidé.

Les principaux ouvrages SIG produisant de l'énergie électrique sont les suivants: les barrages de Verbois et du Seujet, l'usine de valorisation des déchets des Cheneviers ainsi que les installations photovoltaïques.

Tous les achats de gaz naturel sont effectués auprès de Gaznat (inchangé par rapport à 2019).

NOTE 5 | CHARGES DE PERSONNEL

	2019	2020
Salaires, traitements et rémunération variable	(216.8)	(220.1)
Charges sociales	(21.3)	(21.7)
Charges de retraite	(88.4)	(62.4)
Autres charges de personnel	(5.8)	(4.8)
Charges de personnel	**(332.3)**	**(309.0)**

Charges de retraite
Les cotisations versées par SIG à la caisse d'assurance du personnel (CAP), d'un montant de MCHF 44.5 en 2020 (MCHF 36.9 en 2019), sont comptabilisées en déduction de l'engagement de retraite au passif. Il en était de même pour l'annuité 2019 de MCHF 48.6 versée par SIG à la CAP, dans le cadre de l'assainissement du fonds de prévoyance (note 27).

En 2019, les modifications du plan de retraite avaient conduit à l'enregistrement d'une charge de MCHF 36.5 principalement en lien avec l'augmentation, de 76% à 100%, de la part du 13ème salaire dans le traitement assuré.

NOTE 6 | AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2019	2020
Honoraires et mandats externes	(28.1)	(30.9)
Frais d'évacuation des déchets	(9.4)	(9.6)
Fournitures et consommables	(49.0)	(45.1)
Frais généraux	(28.0)	(27.7)
Autres charges d'exploitation	**(114.5)**	**(113.3)**

NOTE 7 | REDEVANCES

Les redevances que SIG verse à l'État de Genève («État»), à la Ville de Genève («Ville»), aux autres communes genevoises («Communes») ainsi qu'à la Confédération, sont fixées par les lois listées ci-après:

Utilisation du domaine public (LSIG[1], art. 32, al. 2 et 3)
La redevance rémunère l'État, la Ville et les Communes pour l'utilisation, par SIG, du domaine public, par le biais de ses réseaux de transport et de distribution.

Gestion des eaux (LEaux-GE[2], art. 86, al. 1, l. f)
La redevance, versée à l'État, vise à permettre la protection et la gestion intégrée des eaux dans le canton de Genève.

Droit d'eau (LEaux-GE[2], art. 33 et RUESS[3], art. 22)
La redevance rémunère l'État pour le captage des eaux souterraines par SIG.

Fonds énergie des collectivités publiques (LSIG[1], art. 31, al. 3 et 4)
Le fonds énergie des collectivités publiques a pour objectif de permettre le développement de projets liés aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie.

Utilisation de la force hydraulique (LEaux-GE[2], art. 33, LFH[4], art. 49 et RDE[5])
La redevance vise à rémunérer l'État pour l'utilisation, par SIG et SFMCP, de l'eau comme force hydraulique.

Micropolluants (LEaux[6], art. 60b, al. 1)
La taxe vise à financer les mesures que doivent prendre les exploitants de stations d'épuration pour éliminer les CTO (composés traces organiques) dans les eaux usées.

Autres

Les autres redevances comprennent principalement :

- Des incitations financières dans le cadre de programmes d'économies d'énergie ;
- Des charges en lien avec une réduction du droit à l'impôt préalable ;
- La gratuité du traitement des déchets pour certaines œuvres caritatives.

[1] Loi sur l'organisation des Services industriels de Genève du 5 octobre 1973
[2] Loi sur les eaux du 5 juillet 1961
[3] Règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines du 15 septembre 2010
[4] Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques du 22 décembre 1916
[5] Règlement d'application de l'article 8a de la Loi sur les droits d'enregistrement du 1er mars 2004
[6] Loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991

	Contreparties	2019	2020
Utilisation du domaine public [7]	État / Ville / Communes	(35.6)	(31.6)
Gestion des eaux	État	(6.5)	(7.1)
Droit d'eau	État	(5.1)	(5.1)
Fonds énergie des collectivités publiques	État	(4.5)	(4.1)
Utilisation de la force hydraulique	État	(10.4)	(10.3)
Micropolluants	Confédération	(5.3)	(5.4)
Autres	Confédération et autres	(11.9)	(10.0)
Redevances		**(79.3)**	**(73.6)**

[7] Ventilation 2019 : État (8.9), Ville (11.1), Communes (15.6)
Ventilation 2020 : État (7.9), Ville (9.6), Communes (14.1)

NOTE 8 | AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Les amortissements sont déterminés pour chaque composant des actifs ayant un coût significatif par rapport au total de l'actif considéré. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties de façon linéaire. Les durées d'utilité estimées, qui tiennent compte des durées d'utilisation technique et de l'obsolescence technologique, sont les suivantes :

Terrains et bâtiments

- Terrains : aucun amortissement
- Bâtiments : 10 à 80 ans

Installations de production et distribution

- Collecteurs du réseau primaire d'assainissement : 10 à 50 ans
- Installations de production : 5 à 50 ans
- Réseaux de transport et de distribution : 20 à 60 ans

Autres immobilisations corporelles

- Véhicules : 5 à 20 ans
- Outils de tarification : 5 à 20 ans
- Autres matériels : 3 à 10 ans

Immobilisations en construction

- Aucun amortissement jusqu'à la mise en service technique de l'immobilisation
- Dans la mesure où une perte de valeur est prévisible lors de la construction, une dépréciation est constatée

Droits d'utilisation

- Terrains : jusqu'à 80 ans
- Locaux : jusqu'à 40 ans

Immobilisations incorporelles

- Logiciels : 3 à 10 ans
- Produits : 3 à 10 ans

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

À la clôture de chaque exercice, il est procédé à un réexamen de la durée d'utilité et de la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les principes comptables relatifs aux dépréciations sont détaillés dans la note 10.

	2019	2020	Note
Amortissements	(136.6)	(138.9)	11
Dépréciations	(106.1)	(64.7)	10/11
Mises au rebut et autres sorties d'immobilisations	(9.0)	(6.6)	
Immobilisations corporelles	**(251.7)**	**(210.2)**	
Amortissements	(4.0)	(5.6)	12
Immobilisations incorporelles	**(4.0)**	**(5.6)**	
Amortissements	(2.0)	(1.9)	13
Droits d'utilisation	**(2.0)**	**(1.9)**	
Amortissements et dépréciations	**(257.7)**	**(217.7)**	

NOTE 9 | CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

	2019	2020	Note
Variation de juste valeur des immobilisations financières	(0.6)	(13.0)	10
Rémunération du capital de dotation	(5.0)	(5.0)	21
Intérêts et frais sur emprunts	(8.1)	(7.7)	33
Part des intérêts activés	2.5	2.9	11
Variation de juste valeur des instruments financiers	(3.5)	-	33
Pertes de change	(1.2)	(0.1)	33
Charge d'actualisation des créances	(1.4)	(0.7)	33
Charges d'actualisation des dettes liées à des droits d'utilisation	(2.4)	(2.3)	13
Autres frais financiers	(4.4)	(1.9)	
Charges financières	**(24.1)**	**(27.8)**	
Dividendes de participations non consolidées	4.1	4.0	33
Revenus des créances et placements	0.7	1.5	33
Variation de juste valeur des instruments financiers	-	5.9	33
Produit d'actualisation des créances	1.2	0.6	33
Produits financiers	**6.0**	**12.0**	

La part des intérêts activés correspond aux intérêts intercalaires calculés sur certaines immobilisations corporelles en construction (note 11). En 2020, SIG a appliqué un taux d'intérêt intercalaire de 1.65% (1.70% en 2019).

NOTE 10 | CORRECTIONS DE VALEURS

PRINCIPES COMPTABLES

À chaque clôture, une analyse est effectuée pour identifier les éventuels indices de pertes de valeur de certains actifs (ou la disparition de ces indices, lorsque ceux-ci ont été identifiés lors de clôtures précédentes).

Si de tels indices sont constatés, la valeur recouvrable des actifs concernés est réévaluée. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée des valeurs suivantes : prix de vente net de l'actif et valeur d'utilité (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés).

La valeur recouvrable de chaque actif en service ou en construction est calculée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient, ou au niveau des projets lorsque l'approche par unité n'est pas possible. Cette dernière correspond aux activités des secteurs.

Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une dépréciation, correspondant à l'écart constaté, est comptabilisée dans le compte de résultat.

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Les méthodes de calcul, retenues pour déterminer la valeur d'utilité des actifs, reposent principalement sur les hypothèses suivantes :

- Durée des projections : 20 ans (activités matures) ou 30 ans (projets) ;
- Prise en compte d'une valeur terminale ;
- Taux d'actualisation : WACC[1] propre à chaque activité ;
- Base des estimations des flux de trésorerie : plans financiers des activités ou des projets concernés.

D'autres hypothèses, de nature opérationnelle et propres à chaque activité (telles que le taux de pénétration sur le marché, les conditions de commercialisation ou le cours EUR/CHF), peuvent impacter significativement la valeur d'utilité.

[1] Weighted Average Cost of Capital (Coût moyen pondéré du capital)

Activités	Secteur	2019	2020	Note	Indice de perte de valeur	WACC 2019	WACC 2020
Activité SIG - Télécom	Réseaux	(21.2)	(9.6)		Pertes comptables et informations nouvelles relatives aux évolutions des marchés et aux projections financières	4.3%	4.3%
Activité SIG - Énergie thermique	Énergies	(71.2)	(37.4)			4.5%	4.5%
Activité SIG - Valorisation des déchets	Énergies	(13.7)	(17.7)			3.8%	3.8%
Immobilisations corporelles		**(106.1)**	**(64.7)**	11			
Immobilisations financières		**(0.6)**	**-**	15			
(Pertes) de valeur		**(106.7)**	**(64.7)**				

Catégories d'actifs	2019	2020	Note	Indice de perte de valeur	WACC 2019	WACC 2020
Immobilisations financières	-	**(13.0)**	15	Informations nouvelles relatives à l'évolution des marchés de l'électricité	5.1%	5.0%
Variation de juste valeur	-	**(13.0)**				

Analyse de sensibilité des hypothèses critiques

Les valeurs recouvrables comprennent notamment l'utilisation des dernières données techniques et financières connues.

Certaines autres hypothèses peuvent faire varier la valeur recouvrable de manière significative. À titre d'exemple, une variation de 10% du prix du pétrole aurait un impact de MCHF 17.0 sur la valorisation de l'activité Énergie thermique.

NOTE 11 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES

PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique, correspondant au prix payé par SIG lors de leur acquisition ou aux coûts effectifs comptabilisés lors de leur construction. Leurs valeurs brutes sont diminuées des amortissements, calculés dès la mise en service de l'actif, et des éventuelles dépréciations de valeur (note 8).

Les dépenses ultérieures sont ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'elles sont destinées à allonger la durée d'utilité initialement estimée du bien ou lorsqu'elles permettent d'en améliorer le rendement.

Les coûts d'emprunts directement attribuables à la construction des immobilisations sont activés en tant qu'éléments de coût (intérêts intercalaires), sur la durée nécessaire pour terminer et préparer l'actif en vue de son utilisation.

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Notes 8 et 10

2019	Terrains et bâtiments	Installations de production et distribution	Autres immob. corporelles	En construction	Total	Note
Valeur brute au 01.01.2019	1'331.2	4'275.7	191.3	269.3	6'067.5	
Investissements	-	-	-	243.5	243.5	
Part des intérêts activés	-	-	-	2.5	2.5	9
Reclassements	-	-	-	1.6	1.6	
Mises en service	19.3	120.2	7.9	(147.4)	-	
Désinvestissements	(0.5)	(54.9)	(1.4)	-	(56.8)	
Valeur brute au 31.12.2019	**1'350.0**	**4'341.0**	**197.8**	**369.5**	**6'258.3**	
Amortissements cumulés au 01.01.2019	(614.4)	(2'140.9)	(150.9)	(46.1)	(2'952.3)	
Amortissements	(25.0)	(102.4)	(9.2)	-	(136.6)	8
Reclassements	-	(1.6)	-	-	(1.6)	
Dépréciations	-	-	-	(106.1)	(106.1)	8/10
Mises en service	-	(22.2)	(0.1)	22.3	-	
Désinvestissements	0.2	46.4	1.3	-	47.9	
Amortissements cumulés au 31.12.2019	**(639.2)**	**(2'220.7)**	**(158.9)**	**(129.9)**	**(3'148.7)**	
Valeur nette comptable au 31.12.2019	**710.8**	**2'120.3**	**38.9**	**239.6**	**3'109.6**	

2020	Terrains et bâtiments	Installations de production et distribution	Autres immob. corporelles	En construction	Total	Note
Valeur brute au 01.01.2020	1'350.0	4'341.0	197.8	369.5	6'258.3	
Investissements	-	-	-	219.1	219.1	
Part des intérêts activés	-	-	-	2.9	2.9	9
Reclassements	-	0.1	(0.1)	-	-	
Mises en service	26.3	152.4	14.9	(193.6)	-	
Désinvestissements	(12.9)	(54.1)	(14.7)	(0.1)	(81.8)	
Valeur brute au 31.12.2020	**1'363.4**	**4'439.4**	**197.9**	**397.8**	**6'398.5**	
Amortissements cumulés au 01.01.2020	(639.2)	(2'220.7)	(158.9)	(129.9)	(3'148.7)	
Amortissements	(25.7)	(101.7)	(11.5)	-	(138.9)	8
Dépréciations	-	-	-	(64.7)	(64.7)	8/10
Mises en service	(2.4)	(80.7)	-	83.1	-	
Désinvestissements	11.1	49.7	14.4	-	75.2	
Amortissements cumulés au 31.12.2020	**(656.2)**	**(2'353.4)**	**(156.0)**	**(111.5)**	**(3'277.1)**	
Valeur nette comptable au 31.12.2020	**707.2**	**2'086.0**	**41.9**	**286.3**	**3'121.4**	

NOTE 12 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées lorsqu'elles sont identifiables séparément. Elles résultent :

- D'un droit contractuel ;
- De leur capacité à être cédées individuellement ou avec d'autres actifs.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût historique, correspondant au prix payé par SIG lors de leur acquisition. Leurs valeurs brutes sont diminuées des amortissements calculés dès la mise en service de l'actif et des éventuelles dépréciations de valeur (note 8).

Le coût des développements internes, destinés à adapter les logiciels acquis aux particularités de SIG afin d'étendre leurs avantages au-delà de leurs spécificités initiales, sont activés.

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Note 8

2019	En service	En développ.	Goodwill	Total	Note
Valeur brute au 01.01.2019	56.9	10.8	0.2	67.9	
Investissements	-	11.2	-	11.2	
Mises en service	5.3	(5.3)	-	-	
Désinvestissements	(0.1)	-	-	(0.1)	
Valeur brute au 31.12.2019	**62.1**	**16.7**	**0.2**	**79.0**	
Amortissements cumulés au 01.01.2019	(42.4)	-	-	(42.4)	
Amortissements	(4.0)	-	-	(4.0)	8
Désinvestissements	0.1	-	-	0.1	
Amortissements cumulés au 31.12.2019	**(46.3)**	**-**	**-**	**(46.3)**	
Valeur nette comptable au 31.12.2019	**15.8**	**16.7**	**0.2**	**32.7**	

2020	En service	En développ.	Goodwill	Total	Note
Valeur brute au 01.01.2020	62.1	16.7	0.2	79.0	
Investissements	-	10.7	-	10.7	
Mises en service	11.8	(11.8)	-	-	
Désinvestissements	(4.3)	-	-	(4.3)	
Valeur brute au 31.12.2020	**69.6**	**15.6**	**0.2**	**85.4**	
Amortissements cumulés au 01.01.2020	(46.3)	-	-	(46.3)	
Amortissements	(5.6)	-	-	(5.6)	8
Désinvestissements	4.3	-	-	4.3	
Amortissements cumulés au 31.12.2020	**(47.6)**	**-**	**-**	**(47.6)**	
Valeur nette comptable au 31.12.2020	**22.0**	**15.6**	**0.2**	**37.8**	

NOTE 13 | DROITS D'UTILISATION ET DETTES LIÉES À DES DROITS D'UTILISATION

PRINCIPES COMPTABLES

SIG comptabilise des actifs au titre de droits d'utilisation et des dettes résultant des obligations locatives y relatives. SIG loue des terrains, principalement sous forme de droits de superficie, pour exercer ses activités dans le domaine des eaux et des traitements des déchets sur des durées fixes jusqu'à 80 ans, ainsi que des locaux pour ses autres activités sur des durées fixes jusqu'à 40 ans.

Au passif, les obligations locatives sont évaluées initialement sur la base de la valeur des paiements de location qui ne sont pas encore réglés au début des contrats, escomptés au taux marginal d'endettement. En miroir, les actifs de droits d'utilisation reflètent les obligations locatives, les coûts directs initiaux et de rénovation/démantèlement, réduits de tous les avantages octroyés par SIG comme preneur. Ils sont amortis de manière linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité de l'actif loué.

La réévaluation des obligations intervient dans les cas de changements de contrats avec un ajustement correspondant de l'actif lié.

Les contrats de courtes durées ou de faible valeur sont directement enregistrés en charges d'exploitation lorsqu'ils ne représentent pas un engagement significatif.

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Note 8

Droits d'utilisation

2019	Terrains	Locaux et Autres	Total	Note
Valeur brute au 01.01.2019	54.5	12.2	66.7	
Investissements	0.5	0.9	1.4	
Désinvestissements	(3.0)	-	(3.0)	
Valeur brute au 31.12.2019	**52.0**	**13.1**	**65.1**	
Amortissements cumulés au 01.01.2019	-	-	-	
Amortissements	(1.0)	(1.0)	(2.0)	8
Désinvestissements	-	-	-	
Amortissements cumulés au 31.12.2019	**(1.0)**	**(1.0)**	**(2.0)**	
Valeur nette comptable au 31.12.2019	**51.0**	**12.1**	**63.1**	

2020	Terrains	Locaux et Autres	Total	Note
Valeur brute au 01.01.2020	52.0	13.1	65.1	
Investissements	-	2.1	2.1	
Désinvestissements	(0.5)	-	(0.5)	
Valeur brute au 31.12.2020	**51.5**	**15.2**	**66.7**	
Amortissements cumulés au 01.01.2020	(1.0)	(1.0)	(2.0)	
Amortissements	(1.0)	(0.9)	(1.9)	8
Désinvestissements	-	-	-	
Amortissements cumulés au 31.12.2020	**(2.0)**	**(1.9)**	**(3.9)**	
Valeur nette comptable au 31.12.2020	**49.5**	**13.3**	**62.8**	

Dettes liées à des droits d'utilisation

	2019	2020	Note
Dettes liées à des droits d'utilisation au 01.01	**66.7**	**62.9**	
Paiements minimaux	(3.6)	(3.5)	
Nouveaux contrats	0.5	2.0	
Sorties de contrats	(3.1)	(0.4)	
Effet d'actualisation	2.4	2.3	9
Dettes liées à des droits d'utilisation au 31.12	**62.9**	**63.3**	
Non courants	59.4	60.1	
Courants	3.5	3.2	

Au 31 décembre 2020, le taux marginal d'endettement moyen pondéré applicable aux obligations locatives était de 3.80%. Les charges d'intérêts sur les obligations locatives se sont élevées à MCHF 2.3 en 2020 et MCHF 2.4 en 2019 (note 9). Une analyse des échéances des dettes locatives est présentée en note 33. Les locations de courtes durées ou de faibles valeurs sont comptabilisées en charges d'exploitation pour MCHF 1.4 en 2020 et MCHF 1.3 en 2019 (note 6).

NOTE 14 | PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

PRINCIPES COMPTABLES

Coentreprises

Les "coentreprises" sont fondées sur des accords contractuels par le biais desquels SIG exerce, avec d'autres partenaires, un contrôle conjoint. Dans le cadre de ces accords, les partenaires ont des droits sur l'actif net de l'entreprise.

Associées

Les "associées" sont des sociétés sur lesquelles SIG exerce une influence notable qui se matérialise par la possibilité de participer aux décisions des politiques financière et opérationnelle d'une entité, sans pour autant exercer un contrôle total ou conjoint sur ces politiques.

L'influence notable est présumée lorsque SIG détient 20%, au moins, des droits de vote.

Les participations dans les "coentreprises" et les "associées" sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Elles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ensuite, la variation de l'actif net de la "coentreprise" ou de "l'associée" est enregistrée par SIG, pour le montant correspondant à sa quote-part.

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

La valeur de la participation EOSH est sensible aux prix du marché de l'électricité, au taux de change EUR/CHF et aux variations de la consommation (note 10).

2019	EOSH	Gaznat	Autres associées	Co-entreprises	Total	Note
Valeur au 01.01.2019	267.6	66.1	0.2	1.4	335.3	
Investissements	-	-	1.0	-	1.0	
Désinvestissements	-	-	-	-	-	
Dividendes reçus	-	(3.7)	-	(0.6)	(4.3)	
Quote-part des autres éléments du résultat global	0.1	-	-	-	0.1	22
Quote-part de résultat	(14.2)	1.7	-	-	(12.5)	
Valeur au 31.12.2019	**253.5**	**64.1**	**1.2**	**0.8**	**319.6**	

2020	EOSH	Gaznat	Autres associées	Co-entreprises	Total	Note
Valeur au 01.01.2020	253.5	64.1	1.2	0.8	319.6	
Investissements	-	-	-	2.4	2.4	
Désinvestissements	-	-	-	-	-	
Dividendes reçus	(1.0)	(4.1)	-	-	(5.1)	
Quote-part des autres éléments du résultat global	2.2	-	-	-	2.2	22
Quote-part de résultat	11.7	5.0	-	2.0	18.7	
Valeur au 31.12.2020	**266.4**	**65.0**	**1.2**	**5.2**	**337.8**	

EOSH

Les comptes d'EOSH sont directement impactés par les résultats de sa participation Alpiq, détenue à 33.3%. Via sa quote-part dans EOSH (20.4%), SIG a subi l'effet indirect des pertes d'Alpiq en 2019 à hauteur de MCHF 14.2, mais a bénéficié des résultats positifs de cette dernière en 2020, à hauteur de MCHF 11.7.

Chaque année, SIG procède également à une analyse des chiffres-clés prospectifs d'Alpiq et de leur incidence sur la valeur de sa participation dans EOSH. Au 31 décembre 2020, aucune correction de valeur supplémentaire n'a été estimée nécessaire par SIG.

Informations financières des coentreprises et associées

Les montants ci-après représentent les valeurs extraites des états financiers des "coentreprises" et des "associées", après mise en conformité de ces derniers, avec les exigences des normes IFRS appliquées par SIG.

2019	EOSH	Gaznat	Autres associées	Co-entreprises	Total
Actifs non courants	1'609.6	202.8	9.3	10.3	
Actifs courants	145.3	169.2	2.5	32.9	
Passifs non courants	(230.5)	(46.6)	(5.3)	(2.0)	
Passifs courants	(44.9)	(133.7)	(0.3)	(36.4)	
Capitaux propres	**1'479.5**	**191.7**	**6.2**	**4.8**	
Produits	79.1	610.0	1.7	60.3	
Charges	(148.9)	(605.6)	(1.7)	(58.3)	
Résultat de l'exercice	**(69.8)**	**4.4**	**-**	**2.0**	
Autres éléments du résultat global	(6.8)	-	-	-	
Résultat global de l'exercice	**(76.6)**	**4.4**	**-**	**2.0**	
Quote-part de SIG aux capitaux propres	253.5	64.1	1.2	0.8	319.6
Valeur de mise en équivalence	**253.5**	**64.1**	**1.2**	**0.8**	**319.6**
Quote-part de SIG au résultat	(14.2)	1.7	-	-	(12.5)
Quote-part de SIG aux autres éléments du résultat global	0.1	-	-	-	0.1

2020	EOSH	Gaznat	Autres associées	Co-entreprises	Total
Actifs non courants	1'704.2	195.5	25.1	11.3	
Actifs courants	225.7	164.7	4.2	52.0	
Passifs non courants	(327.9)	(27.1)	(22.4)	(1.7)	
Passifs courants	(47.7)	(142.8)	(0.8)	(38.9)	
Capitaux propres	**1'554.3**	**190.3**	**6.1**	**22.7**	
Produits	87.1	545.0	1.6	60.3	
Charges	(29.7)	(534.0)	(1.7)	(54.4)	
Résultat de l'exercice	**57.4**	**11.0**	**(0.1)**	**5.9**	
Autres éléments du résultat global	10.9	-	-	-	
Résultat global de l'exercice	**68.3**	**11.0**	**(0.1)**	**5.9**	
Quote-part de SIG aux capitaux propres	266.4	65.0	1.2	5.2	337.8
Valeur de mise en équivalence	**266.4**	**65.0**	**1.2**	**5.2**	**337.8**
Quote-part de SIG au résultat	11.7	5.0	-	2.0	18.7
Quote-part de SIG aux autres éléments du résultat global	2.2	-	-	-	2.2

NOTE 15 | IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations financières, composées de titres de participations non consolidés et d'instruments financiers dérivés, sont des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

Les prêts et créances sont des actifs financiers valorisés au coût amorti (note 33).

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Les conventions liant les actionnaires d'EDH et de SPRAG ne permettant pas de conclure à l'influence notable de SIG sur ces participations ; ces dernières sont comptabilisées dans les immobilisations financières à leur juste valeur (note 10).

2019	Participations non consolidées			Prêts et créances		Instruments financiers dérivés	Total	Note
	EDH	SPRAG	Autres	EnBW	Autres			
Valeur au 01.01.2019	175.0	24.7	1.8	35.3	2.2	17.3	256.3	
Investissements	-	-	-	-	7.9	-	7.9	
Désinvestissements	-	-	-	(5.9)	(0.4)	-	(6.3)	
Variation juste valeur	-	-	-	-	-	(7.0)	(7.0)	
Autres mouvements	-	-	-	(0.2)	(0.6)	1.0	0.2	
Valeur au 31.12.2019	**175.0**	**24.7**	**1.8**	**29.2**	**9.1**	**11.3**	**251.1**	
Non courant	175.0	24.7	1.8	23.4	2.9	7.4	235.2	
Courant	-	-	-	5.8	6.2	3.9	15.9	19

2020	Participations non consolidées			Prêts et créances		Instruments financiers dérivés	Total	Note
	EDH	SPRAG	Autres	EnBW	Autres			
Valeur au 01.01.2020	175.0	24.7	1.8	29.2	9.1	11.3	251.1	
Investissements	-	-	-		4.4	-	4.4	
Désinvestissements	-	-	-	(5.8)	(0.2)	-	(6.0)	
Variation juste valeur	(13.0)	-	-	-	-	(3.3)	(16.3)	
Autres mouvements	-	-	-	-	-	(0.2)	(0.2)	
Valeur au 31.12.2020	**162.0**	**24.7**	**1.8**	**23.4**	**13.3**	**7.8**	**233.0**	
Non courant	162.0	24.7	1.8	17.7	7.0	4.4	217.6	
Courant	-	-		5.7	6.3	3.4	15.4	19

EDH

SIG détient 15.1% du capital-actions de la société EnergieDienst Holding AG (EDH).

EDH génère ses revenus principalement de la vente d'énergie électrique en euros. La valorisation de cette participation est donc sensible à la variation du taux EUR/CHF ainsi qu'au prix de l'électricité sur le marché. Ces éléments ont nécessité des corrections nettes de juste valeur sur cette participation pour un montant cumulé de MCHF 129.7 au 31 décembre 2020.

Sur la base du cours de bourse au 31 décembre 2020, la valeur de la participation de SIG dans EDH s'élève à MCHF 140.6 (MCHF 164.0 au 31 décembre 2019). Comme les années précédentes, SIG estime que cette valeur boursière n'est pas représentative de la valeur de la société, en raison, notamment, de la faible proportion de flottant (note 33).

SPRAG

Depuis 2017, SIG ne détient plus que 13.2% du capital-actions de la société Swisspower Renewables AG (SPRAG).

En raison d'une baisse des rendements futurs attendus, la valeur de cette participation a été corrigée dans le passé pour MCHF 10.4. Au 31 décembre 2020, aucune correction de juste valeur supplémentaire n'a été estimée nécessaire par SIG.

Créance EnBW

Cette créance résulte des opérations relatives à l'achat des actions EDH par SIG à EnBW.

NOTE 16 | STOCKS

PRINCIPES COMPTABLES

Les stocks comprennent des matériaux utilisés pour la construction des ouvrages et réseaux de SIG ainsi que des pièces de maintenance pour leur exploitation.

Ces stocks sont valorisés à la valeur la plus basse entre le coût d'achat, calculé selon la méthode du coût moyen pondéré, et la valeur de réalisation.

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Une provision pour dépréciation de stocks est constituée principalement lorsque des éléments stockés sont considérés comme obsolètes.

	2019	2020
Matériel affecté à la construction	8.3	8.7
Matériel affecté à l'exploitation	13.3	13.9
Provision pour dépréciation de stocks	(4.6)	(5.0)
Stocks	**17.0**	**17.6**

Le mouvement de la provision pour stocks obsolètes est le suivant :

	2019	2020
Provision pour stocks au 01.01	(5.9)	(4.6)
(Dotation)/Dissolution	(0.3)	(0.4)
Utilisation	1.6	-
Provision pour stock au 31.12	**(4.6)**	**(5.0)**

Les stocks passés en pertes ont totalisé MCHF 0.1 en 2020 (MCHF 0.2 en 2019).

NOTE 17 | CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

PRINCIPES COMPTABLES

Les clients sont comptabilisés au coût amorti, correspondant en général à la valeur de la transaction (note 33).

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

À la date de clôture, le chiffre d'affaires brut des fluides (eau potable, eaux usées, gaz et électricité) et de la valorisation des déchets, livrés ou réalisés mais non facturés, est estimé sur la base de statistiques relatives aux consommations et aux prix de vente.

Un test de dépréciation est régulièrement effectué sur les créances significatives. Cette évaluation du risque de crédit se fonde sur une estimation interne, basée sur des événements survenus avant la clôture. Une provision complémentaire pour dépréciation sur débiteurs est calculée statistiquement, sur la base de l'historique des pertes actuelles et attendues dans le futur.

	2019	2020
Créances commerciales - tiers	153.4	141.3
Créances commerciales - coentreprises et associées	-	0.3
Provision pour dépréciation sur créances commerciales	(2.3)	(4.5)
Travaux en cours	3.5	3.4
Clients	**154.6**	**140.5**
Autres créances - tiers	1.6	3.4
Ventes d'énergies - tiers	2.2	2.3
Autres créances	**3.8**	**5.7**
Clients et autres créances	**158.4**	**146.2**

La rubrique « Créances commerciales - tiers » inclut les actifs de contrats (fluides livrés en compteurs au 31 décembre mais non facturés) pour un montant estimé de MCHF 47.4 au 31 décembre 2020 (MCHF 58.0 au 31 décembre 2019).

L'ancienneté des créances commerciales et les corrections de valeur sont les suivantes :

	2019*	2020
Créances commerciales courantes	140.0	127.0
Créances commerciales en retard de 1 à 30 jours	7.4	6.1
Créances commerciales en retard depuis plus de 31 jours	6.0	8.5
Provision pour dépréciation sur créances commerciales	(2.3)	(4.5)
Créances commerciales	**151.1**	**137.1**

* Chiffres comparatifs retraités suite à une amélioration de l'information financière.

Les créances échues mais non provisionnées sont estimées recouvrables.

Les mouvements de la provision pour dépréciation de créances commerciales sont les suivants :

	2019	2020	Note
Provision pour dépréciation de créances commerciales au 01.01	(2.0)	(2.3)	
(Dotation)/Dissolution	(1.5)	(3.3)	
Utilisation	1.2	1.1	
Provision pour dépréciation de créances commerciales au 31.12	**(2.3)**	**(4.5)**	

Les pertes sur créances commerciales se sont élevées à MCHF 1.1 au 31 décembre 2020 (MCHF 1.2 au 31 décembre 2019) et étaient toutes provisionnées.

NOTE 18 | COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de régularisation actifs concernent des engagements contractuels en faveur de SIG, dont le montant est connu à la clôture et dont l'encaissement aura lieu dans les 12 mois suivant la date de clôture.

	2019	2020	Note
Comptes de régularisation - tiers [1]	21.8	19.5	
Comptes de régularisation - coentreprises et associées	0.8	1.2	
Comptes de régularisation actifs	**22.6**	**20.7**	

[1] Chiffres comparatifs retraités suite à une amélioration de l'information financière.

NOTE 19 | AUTRES ACTIFS FINANCIERS

PRINCIPES COMPTABLES

Les autres actifs financiers comprennent des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur ainsi que des prêts et créances évalués au coût amorti (note 33).

	2019	2020	Note
Instruments financiers dérivés	3.9	3.4	15
Créance EnBW et autres	12.0	12.0	33
Autres actifs financiers	**15.9**	**15.4**	15

NOTE 20 | LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

PRINCIPES COMPTABLES

Les liquidités et équivalents de liquidités font partie de la catégorie des actifs financiers au coût amorti (note 33). Ils comprennent les liquidités et les autres placements à court terme ayant des échéances initiales inférieures ou égales à 3 mois.

	2019	2020	Note
Liquidités	49.7	64.1	
Placements à court terme	3.0	3.2	
Liquidités et équivalents de liquidités	**52.7**	**67.3**	33

SIG dispose de lignes de crédit, dont le niveau est fixé en fonction de ses besoins et revu périodiquement avec ses partenaires financiers.

	2019	2020	Note
Limite des lignes de crédit	185.0	165.0	
Utilisation des lignes de crédit	10.0	-	

Les tableaux ci-après détaillent certains éléments des flux de trésorerie consolidés :

	2019	2020	Note
Résultat net consolidé	(45.7)	51.8	
Produits et charges monétaires			
Intérêts payés	13.1	12.7	9
Autres charges/(produits) financiers	1.7	0.9	
Produits d'investissements	(4.1)	(4.0)	9
Produits et charges non monétaires			
Part au résultat des participations mises en équivalence	12.5	(18.7)	14
Amortissements et dépréciations des immobilisations	257.7	217.7	8
Dépréciations des immobilisations financières	0.6	13.0	9
Part des intérêts activés	(2.5)	(2.9)	9
Pertes de change	1.2	0.1	9
Autres (produits)/charges financiers	4.6	1.9	
Variation de juste valeur des instruments financiers	3.5	(5.9)	9
Résultat d'exploitation - EBITDA	**242.6**	**266.6**	

	2019	2020	Note
Variation des stocks	(0.4)	(0.6)	16
Variation des clients et autres créances	9.2	12.2	17
Variation des comptes de régularisation actifs	21.9	1.9	18
(Augmentation)/Diminution des actifs d'exploitation	**30.7**	**13.5**	
Variation des fournisseurs et autres créanciers	(27.4)	(6.9)	28
Variation des comptes de régularisation passifs	12.5	10.6	29
Augmentation/(Diminution) des passifs d'exploitation	**(14.9)**	**3.7**	
Variation de l'actif d'exploitation net	**15.8**	**17.2**	

NOTE 21 | CAPITAL DE DOTATION

L'article 3 de la LSIG fixe le montant du capital de dotation, son taux de rémunération, soit 5.0% l'an, ainsi que ses détenteurs et leur part (note 9).

Les propriétaires de SIG sont :
- l'État : MCHF 55.0
- la Ville : MCHF 30.0
- les Communes : MCHF 15.0.

NOTE 22 | RÉSULTAT ET RÉSERVES

2019	Résultat	Fonds de réserve	Réserves de conso.	Gains et pertes actuariels	Réserve de couverture	Total
Résultat et réserves au 01.01.2019	57.4	2'079.0	108.2	(443.4)	1.2	1'802.4
Attribution du résultat net consolidé de l'exercice précédent	(57.4)	60.3	(2.9)	-	-	-
Résultat net consolidé de l'exercice	(47.5)	-	-	-	-	(47.5)
Attribution du résultat net	**(47.5)**	**2'139.3**	**105.3**	**(443.4)**	**1.2**	**1'754.9**
Juste valeur des couvertures	-	-	2.0	-	1.0	3.0
Écarts de conversion	-	-	(0.9)	-	-	(0.9)
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés en résultat net	**-**	**-**	**1.1**	**-**	**1.0**	**2.1**
Réévaluation des engagements actuariels	-	-	(1.0)	(169.3)	-	(170.3)
Autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés en résultat net	**-**	**-**	**(1.0)**	**(169.3)**	**-**	**(170.3)**
Résultat et réserves au 31.12.2019	**(47.5)**	**2'139.3**	**105.4**	**(612.7)**	**2.2**	**1'586.7**
Note					33	

2020	Résultat	Fonds de réserve	Réserves de conso.	Gains et pertes actuariels	Réserve de couverture	Total
Résultat et réserves au 01.01.2020	(47.5)	2'139.3	105.4	(612.7)	2.2	1'586.7
Attribution du résultat net consolidé de l'exercice précédent	47.5	(35.4)	(12.1)	-	-	-
Résultat net consolidé de l'exercice	49.3	-	-	-	-	49.3
Attribution du résultat net	**49.3**	**2'103.9**	**93.3**	**(612.7)**	**2.2**	**1'636.0**
Juste valeur des couvertures	-	-	0.5	-	(0.4)	0.1
Écarts de conversion	-	-	(0.2)	-	-	(0.2)
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés en résultat net	**-**	**-**	**0.3**	**-**	**(0.4)**	**(0.1)**
Réévaluation des engagements actuariels	-	-	1.9	63.7	-	65.6
Autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés en résultat net	**-**	**-**	**1.9**	**63.7**	**-**	**65.6**
Résultat et réserves au 31.12.2020	**49.3**	**2'103.9**	**95.5**	**(549.0)**	**1.8**	**1'701.5**
Note					33	

Fonds de réserve
Conformément à l'art. 28 LSIG et à l'art. 35 LOIDP[1], le fonds de réserve est constitué des résultats cumulés des activités de SIG (hors effets de consolidation et actuariels).

Réserves de consolidation
Ces réserves concernent les effets cumulés, sur les fonds propres, de la consolidation des filiales, des coentreprises, et des associées. Les écarts de conversion concernent les comptes annuels des entités du Groupe EOSH, qui utilisent des monnaies autres que le franc suisse.

Gains et pertes actuariels
Les écarts actuariels concernent les engagements de retraite. Ils résultent, d'une part, des écarts entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit et, d'autre part, de l'impact des changements apportés aux hypothèses actuarielles. Ces dernières comprennent notamment le taux d'actualisation, l'augmentation future des salaires et des prestations de retraite, la durée résiduelle de l'emploi et les tables de mortalité.

Réserve de couverture
Cette réserve cumule la part «efficace» de l'ajustement, à la juste valeur, des instruments financiers dérivés de couverture des flux de trésorerie (note 33).

[1] Loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017.

NOTE 23 | PRODUITS DIFFÉRÉS

PRINCIPES COMPTABLES

Participations clients aux actifs
Au moment de leur encaissement, les participations des clients et partenaires au financement des actifs de SIG sont comptabilisées sous la rubrique «produits différés». Elles sont ensuite comptabilisées dans le résultat au fil du temps, selon la durée d'utilité de l'actif concerné (note 3).

Versements anticipés
Cette rubrique concerne essentiellement des prestations des activités Télécom, et plus accessoirement de l'Énergie thermique, en lien avec des contrats de droit d'utilisation d'installations et de services par des tiers. Lorsque les versements sont uniques ou périodiques, les revenus perçus d'avance sont inscrits au passif. Ils sont ensuite répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle.

Acomptes reçus sur travaux en cours
Les acomptes reçus sur travaux en cours sont en lien avec des contrats de construction qui courent sur deux exercices, mais dont la durée est généralement inférieure à 12 mois, et pour lesquels SIG enregistre les produits générés à l'achèvement des travaux. Les pertes identifiées sont comptabilisées immédiatement (note 3).

2019	Participations clients aux actifs	Versements anticipés	Acomptes reçus sur travaux en cours	Total
Produits différés au 01.01.2019	596.2	21.8	13.2	631.2
Augmentation	36.3	5.4	15.4	57.1
Diminution	(21.0)	(2.4)	(15.8)	(39.2)
Produits différés au 31.12.2019	**611.5**	**24.8**	**12.8**	**649.1**
Non courants	590.7	22.7	-	613.4
Courants	20.8	2.1	12.8	35.7

2020	Participations clients aux actifs	Versements anticipés	Acomptes reçus sur travaux en cours	Total
Produits différés au 01.01.2020	611.5	24.8	12.8	649.1
Augmentation	23.9	8.7	13.0	45.6
Diminution	(21.3)	(2.1)	(10.3)	(33.7)
Produits différés au 31.12.2020	**614.1**	**31.4**	**15.5**	**661.0**
Non courants	593.1	28.4	-	621.5
Courants	21.0	3.0	15.5	39.5

NOTE 24 | AUTRES PASSIFS FINANCIERS

PRINCIPES COMPTABLES

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur (note 33).

	2019	2020	Note
Autres passifs financiers au 01.01	17.9	14.4	
Augmentation	-	-	
Diminution	-	-	
Variation juste valeur	(3.5)	(9.2)	
Autres passifs financiers au 31.12	**14.4**	**5.2**	33
Non courants	7.2	4.2	
Courants	7.2	1.0	

NOTE 25 | EMPRUNTS

PRINCIPES COMPTABLES

Les emprunts sont classés dans la catégorie des dettes financières évaluées au coût amorti (note 33).

Lors de leur première comptabilisation, les emprunts sont enregistrés à la juste valeur des liquidités reçues (note 1), diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Ces coûts font partie intégrante du taux d'intérêt effectif des emprunts et représentent la différence entre la valeur initiale de la transaction et sa valeur de remboursement.

Après la comptabilisation initiale, les coûts directement attribuables à la transaction sont amortis sur la durée de vie de l'emprunt concerné, en application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts remboursés durant les 12 mois suivant la date de clôture, ainsi que les intérêts courus y afférents, sont présentés dans les passifs courants ; les autres figurent dans les passifs non courants.

Les risques de taux d'intérêt et de liquidités sont présentés dans la note 33.

Tous les emprunts ont été souscrits en franc suisse. Ils ont été contractés auprès d'institutions bancaires ou par l'intermédiaire de brokers, et ont pour contrepartie des banques ou des investisseurs.

En juin 2015, SIG a également émis sur le marché suisse un emprunt obligataire de MCHF 150.0, d'une durée de 10 ans. Cet emprunt porte un coupon annuel de 1.25%.

Le taux d'intérêt effectif moyen s'est élevé à 1.70% en 2020, soit un taux identique à 2019.

Entité			Taux d'intérêt	Echéance	Remboursement	2019	2020	Note
SIG			1.80%	2021	à l'échéance	50.0	50.0	
			1.25%	2025	à l'échéance	150.4	150.3	
			3.51%	2033	périodique	28.0	26.0	
			3.80%	2033	périodique	28.0	26.0	
			3.69%	2033	périodique	28.0	26.0	
			3.80%	2033	périodique	28.0	26.0	
Emprunts à taux fixe - SIG						**312.4**	**304.3**	
SFMCP			1.58%	2020	à l'échéance	5.0	-	
			1.30%	2020	périodique	10.0	-	
			1.50%	2021	périodique	2.8	1.2	
			1.67%	2022	à l'échéance	5.0	5.0	
			2.61%	2023	périodique	6.0	4.5	
			2.16%	2025	à l'échéance	5.0	5.0	
			2.17%	2027	à l'échéance	5.0	5.0	
			2.27%	2028	à l'échéance	5.0	5.0	
			2.02%	2030	périodique	4.0	3.8	
Cadiom			2.27%	2023	à l'échéance	6.0	6.0	
			2.15%	2023	périodique	4.3	4.0	
			1.50%	2028	périodique	9.6	8.8	
Securelec			4.90%	2051	périodique	0.2	0.2	
Emprunts à taux fixe - filiales						**67.9**	**48.5**	
SIG	Libor 3 mois	+	0.40%	2023	périodique	17.9	13.4	
	Libor 3 mois	+	0.40%	2023	périodique	8.8	6.6	
	Libor 3 mois	+	0.48%	2039	périodique	65.0	61.6	
Emprunts à taux variable - SIG						**91.7**	**81.6**	
Intérêts courus sur emprunts						6.0	5.4	
Emprunts non courants et courants						**478.0**	**439.8**	
Non courants						434.5	362.4	33
Courants						43.5	77.4	33

Variations des emprunts	2019	2020	Note
Emprunts au 01.01	497.4	478.0	
Augmentation d'emprunts	3.5	-	
Remboursement d'emprunts	(22.6)	(37.6)	
Variation des intérêts courus	(0.3)	(0.6)	
Emprunts au 31.12	**478.0**	**439.8**	

NOTE 26 | PROVISIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Des provisions sont comptabilisées si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- SIG a une obligation actuelle générée par un événement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources, représentative d'avantages économiques pour les contreparties, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Une estimation fiable du montant de l'obligation est possible.

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Les estimations des provisions tiennent compte des flux de trésorerie futurs et des facteurs d'actualisation, tels que le taux d'inflation et le taux sans risque, pour considérer l'effet du passage du temps.

2019	FPPA	Rénovation des postes MT/BT	Fermeture de la décharge de Châtillon	Démant. de l'usine des Cheneviers	Autres risques	Total
Provisions au 01.01.2019	41.6	12.2	14.1	6.1	9.9	83.9
Dotation	28.5	0.2	-	-	1.5	30.2
Dissolution	(4.1)	(6.6)	(0.5)	-	(3.3)	(14.5)
Actualisation	-	0.6	0.5	0.3	-	1.4
Utilisation	-	(0.1)	(0.6)	-	(2.0)	(2.7)
Provisions au 31.12.2019	**66.0**	**6.3**	**13.5**	**6.4**	**6.1**	**98.3**
Non courantes	60.9	6.3	11.5	6.4	4.7	89.8
Courantes	5.1	-	2.0	-	1.4	8.5

2020	FPPA	Rénovation des postes MT/BT	Fermeture de la décharge de Châtillon	Démant. de l'usine des Cheneviers	Autres risques	Total
Provisions au 01.01.2020	66.0	6.3	13.5	6.4	6.1	98.3
Dotation	9.4	0.1	-	-	-	9.5
Dissolution	-	(0.7)	(0.9)	-	(5.4)	(7.0)
Actualisation	-	-	-	-	-	-
Utilisation	(22.4)	-	(1.9)	-	-	(24.3)
Provisions au 31.12.2020	**53.0**	**5.7**	**10.7**	**6.4**	**0.7**	**76.5**
Non courantes	48.9	5.7	9.8	6.4	0.6	71.4
Courantes	4.1	-	0.9	-	0.1	5.1

FPPA (Fonds de péréquation pluriannuelle)

Dans le respect de l'article 168 al. 1 de la Constitution de la République et canton de Genève, qui stipule que « l'approvisionnement et la distribution d'eau et d'électricité, ainsi que l'évacuation et le traitement des eaux usées, constituent un monopole cantonal dans la mesure permise par le droit fédéral », SIG comptabilise une provision pour FPPA couvrant les engagements pour différences entre les produits et les charges d'électricité.

En 2019, de meilleures conditions d'approvisionnement en électricité, une revue à la baisse des investissements de rénovation pour les ouvrages du réseau électrique, ainsi que la baisse des coûts de transport du gestionnaire du réseau national ont alimenté le FFPA, dans une perspective de restitution ultérieure aux clients de SIG.

En 2020, le FPPA a été partiellement apuré par les baisses tarifaires octroyées durant l'année, tant sur les tarifs de l'acheminement électrique et de l'énergie que sur les prestations aux collectivités publiques. Cette utilisation de la provision a été en partie compensée par une nouvelle dotation, en lien avec un encaissement exceptionnel reçu d'un fournisseur d'énergie.

Rénovation des postes moyenne/basse tension (MT/BT)
Les dispositions de la Loi sur les cartels (LCart) exigent notamment le respect de la libre concurrence. Afin d'être en accord avec ces dispositions, SIG transfère la propriété des postes MT/BT dédiés aux clients à ces derniers. Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût de rénovation estimé des appareils à la charge de SIG, au moment du transfert des postes. Il est ajusté chaque année en fonction des appareils restant à rénover. Le remplacement des postes et l'engagement lié à leur rénovation devraient se terminer vers 2045.

Fermeture de la décharge de Châtillon
Les dispositions de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) exigent, de la part de l'exploitant, la prise en charge des frais de fermeture de la décharge de Châtillon et de sa surveillance ultérieure. Ces coûts, pris en charge par SIG, sont ajustés chaque année au fur à mesure du remplissage de la décharge dont la fermeture est prévue en 2022.

Démantèlement partiel de l'usine des Cheneviers
L'usine d'incinération et de valorisation des déchets des Cheneviers, qui traite et valorise les déchets urbains, agricoles et industriels, sera remplacée en 2024 par une nouvelle usine plus moderne et redimensionnée. L'emprise au sol de la nouvelle usine sera diminuée de moitié par rapport à l'usine actuelle, ce qui engendrera des coûts de démantèlement jusqu'en 2025.

NOTE 27 | ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS

PRINCIPES COMPTABLES

Le personnel de SIG est au bénéfice d'un régime de retraite basé sur la primauté de prestations qui correspond, selon la norme IAS 19, à un régime de prestations définies.

Les coûts des prestations de retraite, qui sont estimés en utilisant la méthode d'évaluation actuarielle dite des unités de crédit projetées, se composent :

- Des coûts actuels et passés ;
- Du profit / de la perte résultant d'une modification du régime de retraite ;
- Des charges / produits d'intérêts.

Selon cette méthode, le coût des retraites reconnu durant l'exercice tient compte de la durée de service des employés, de manière à le répartir uniformément sur la période résiduelle de service.

Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation sur l'engagement net de prévoyance au passif du bilan.

Les réévaluations du passif net au titre de prestations définies sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global, sans possibilité de recyclage en résultat lors d'une période ultérieure. Elles comprennent notamment les écarts actuariels et le rendement des actifs du régime, en excluant les montants pris en compte dans le calcul de l'intérêt net.

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

La détermination des engagements de retraite repose sur des évaluations actuarielles sensibles, notamment aux hypothèses de taux d'actualisation et de taux d'augmentation des salaires ou des retraites.

	2019	2020
Engagements de retraite - SIG	762.2	716.3
Autres engagements - SIG	17.3	17.3
Engagements de retraite - filiales	12.7	12.3
Engagements de retraite et autres engagements	**792.2**	**745.9**

ENGAGEMENTS DE RETRAITE – SIG

Plan de retraite SIG
Le personnel de SIG, actif et à la retraite, est affilié auprès de la CAP par le biais de la caisse de prévoyance interne SIG (CPI SIG).

Selon le plan de prévoyance de SIG, l'âge de la retraite est de 64 ans, et la durée d'affiliation normale de 40 ans. L'objectif du plan est d'atteindre une rente maximale de retraite correspondant à 70% du dernier salaire assuré.

Le salaire assuré est égal au traitement brut annuel diminué de 25%, mais au maximum du montant de la rente annuelle simple complète de l'AVS pour les assurés dont le taux d'activité est de 100%. Si le taux d'activité est inférieur à 100%, ce montant est réduit en proportion. La participation de SIG peut excéder la contribution ordinaire de 16% en raison du régime de la CAP, qui requiert de la part de l'entreprise le paiement d'un rappel de cotisation pour toute augmentation de salaire excédant l'indice genevois des prix à la consommation (indice de référence de la caisse de retraite).

La CAP est une fondation de prévoyance intercommunale de droit public, constituée par la Loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève avec un capital propre de MCHF 0.1. Elle a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de SIG, de la Ville de Genève et des Communes contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Elle applique la législation fédérale en matière de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, dans le cadre de ses statuts et règlements.

L'organe paritaire suprême de la CAP est le Conseil de fondation. Ce dernier délibère lorsque la majorité des membres est présente et prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents. Le Conseil de fondation assure la Direction générale de l'institution de prévoyance, veille à l'exécution de ses tâches légales, en détermine les objectifs et principes stratégiques, ainsi que les moyens permettant de les mettre en œuvre. Il définit l'organisation de l'institution de prévoyance, veille à sa stabilité financière et en surveille la gestion.

Le Conseil de fondation a constitué des CPI et en a défini le cercle des employeurs affiliés. Les CPI disposent de règlements de prévoyance et de comptes internes propres.

La CPI SIG a, à sa tête, un Comité de gestion composé de représentants de l'employeur ainsi que des assurés salariés et retraités. Ce dernier a notamment les prérogatives suivantes:

- Se prononcer sur les règlements de la fondation pour la CPI SIG;
- Choisir le plan de prévoyance et/ou les contributions;
- Décider de l'allocation stratégique de la fortune;
- Décider l'adoption de mesures d'assainissement.

Le 28 novembre 2013, SIG a signé avec la CAP une convention d'assainissement de la CPI SIG. La dette d'assainissement comprenait un montant nécessaire à la recapitalisation à 100% de la CPI SIG, ainsi qu'un montant permettant de constituer une réserve de fluctuation de valeur. Par avenant signé le 18 mars 2014, le montant de la dette d'assainissement s'élevait à MCHF 488.8, amortissable jusqu'en 2020, au taux d'intérêt de 3.50% par an.

Au 31 décembre 2019, la dette d'assainissement a été entièrement remboursée à la CAP.

Composition et variation de l'engagement de prévoyance	2019	2020
Valeur actuelle des engagements	2'598.1	2'624.3
Juste valeur du patrimoine	(1'835.9)	(1'908.0)
Engagement de retraite - SIG	**762.2**	**716.3**

	2019	2020
Engagements de retraite au 01.01	591.9	762.2
Variation de l'engagement de retraite comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	167.5	(63.7)
Annuité versée pour la recapitalisation CAP	(48.6)	-
Cotisations versées par l'employeur durant l'exercice	(36.9)	(44.5)
Charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat consolidé	88.3	62.3
Engagements de retraite au 31.12	**762.2**	**716.3**

Contribution de l'employeur attendue pour 2021

Sur la base des contributions effectivement payées en 2020, le montant des contributions de l'employeur pour l'exercice 2021 est estimé à MCHF 44.9.

Structure des actifs du plan	2019		2020	
Liquidités	71.6	3.9%	59.1	3.1%
Actions cotées en bourse	679.3	37.0%	721.2	37.8%
Obligations et prêts cotés en bourse	347.0	18.9%	368.2	19.3%
Immeubles	593.0	32.3%	601.1	31.5%
Autres	145.0	7.9%	158.4	8.3%
Composition des actifs du régime	**1'835.9**	**100.0%**	**1'908.0**	**100.0%**

La fortune de la fondation se compose de la fortune administrative de la CAP et de la fortune commune consolidée des CPI, dont chacune possède une part. La fortune de la fondation est placée, conformément à la législation fédérale en matière de prévoyance professionnelle (LPP), de manière à garantir la sécurité des placements, un rendement suffisant, une répartition appropriée des risques, ainsi que la couverture des besoins prévisibles en liquidités.

Mouvements de la juste valeur des actifs du plan	2019	2020
Juste valeur du patrimoine au 01.01	1'613.5	1'835.9
Produits d'intérêts	12.9	3.8
Rendement des actifs hors produits d'intérêts	172.8	71.3
Cotisations de l'employeur	36.9	44.5
Annuité pour recapitalisation CAP	48.6	-
Cotisations des employés	14.2	15.9
Prestations versées	(63.0)	(63.4)
Juste valeur du patrimoine au 31.12	**1'835.9**	**1'908.0**

Les ressources de la CPI SIG résultent principalement des cotisations ordinaires, à hauteur de 24% du salaire annuel assuré, dont un tiers est versé par les assurés actifs et deux tiers par l'employeur. Le solde provient du rendement de la fortune.

Modifications de la valeur actuelle des engagements de prévoyance	2019	2020
Valeur actuelle des engagements au 01.01	2'205.4	2'598.1
Coût net des services rendus	46.0	59.8
Cotisations des employés	14.2	15.9
Charge d'intérêts sur la valeur actuelle des obligations	18.7	6.3
Prestations versées	(63.0)	(63.4)
Perte actuarielle résultant de changements des hypothèses	332.4	11.8
- Démographiques	54.6	-
- Financières	277.8	11.8
Perte/(Gain) actuariel résultant de l'expérience	7.9	(4.2)
Coût des services passés	36.5	-
Valeur actuelle des engagements au 31.12	**2'598.1**	**2'624.3**

Composition de la charge de prévoyance comptabilisée en résultat global	2019	2020
Coût net des services rendus	(46.0)	(59.8)
Coût des services passés	(36.5)	-
Charge d'intérêts sur la valeur actuelle des obligations	(18.7)	(6.3)
Produits d'intérêts	12.9	3.8
Charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat consolidé	**(88.3)**	**(62.3)**
(Perte)/Gain actuariel résultant du changement des hypothèses démographiques	(54.6)	-
Perte actuarielle résultant du changement des hypothèses financières	(277.8)	(11.8)
(Perte)/Gain actuariel résultant de l'expérience	(7.9)	4.2
Rendement des actifs hors produits d'intérêts	172.8	71.3
Charge de prévoyance comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	**(167.5)**	**63.7**
Charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat global	**(255.8)**	**1.4**

Composition de la charge de prévoyance comptabilisée en résultat global
La charge 2019 de MCHF 36.5 avait été principalement générée par l'augmentation de 76% à 100% de la part du 13ème salaire prise en compte dans le calcul du traitement assuré.

Ces montants avaient été immédiatement comptabilisés en charges dans le coût des prestations définies.

Hypothèses actuarielles	2019	2020
Taux d'actualisation	0.25%	0.20%
Augmentation future des salaires (y compris inflation)	1.20%	1.10%
Augmentation future des prestations de retraite	0.00%	0.00%
Table de mortalité	VZ2015/CMI	VZ2015/CMI

Au 31 décembre 2020, la durée moyenne pondérée de l'engagement de prévoyance était de 19.8 années (identique à 2019).

Sensibilité aux hypothèses actuarielles
À chaque clôture, une analyse de sensibilité de l'engagement de prévoyance est effectuée pour les principales hypothèses utilisées dans le cadre de son évaluation.

Les effets d'une variation raisonnable du taux d'actualisation, de l'augmentation future des salaires et des prestations de retraite sont présentés ci-après.

	2019	2020
Taux d'actualisation		
Augmentation 0.5%	(239.0)	(241.4)
Diminution 0.5%	278.0	278.2
Evolution des salaires		
Augmentation 0.5%	70.1	70.9
Diminution 0.5%	(67.6)	(65.6)
Evolution des prestations de retraite		
Augmentation 0.5%	189.7	191.6
Diminution 0.5%	(171.5)	(173.2)

AUTRES ENGAGEMENTS – SIG

Les statuts du personnel de SIG accordent aux collaborateurs des gratifications, en fonction de leur ancienneté lorsqu'ils sont actifs, et lors de leur départ à la retraite.

Variation des autres engagements	2019	2020
Valeur actuelle des autres engagements au 01.01	16.2	17.3
Coût net des services rendus	1.2	1.1
Charge d'intérêts sur la valeur actuelle des obligations	0.1	-
Prestations versées	(0.9)	(1.1)
Perte/(Gain) actuariel résultant de changements des hypothèses	0.6	-
- Démographiques	-	-
- Financières	0.6	-
Perte/(Gain) actuariel résultant de l'expérience	0.1	-
Valeur actuelle des autres engagements au 31.12	**17.3**	**17.3**

Composition des autres charges de prévoyance comptabilisées en résultat global	2019	2020
Coût net des services rendus	(0.9)	(1.1)
Charge d'intérêts sur la valeur actuelle des obligations	(0.1)	-
(Perte)/Gain actuariel résultant du changement des hypothèses démographiques	-	-
(Perte)/Gain actuariel résultant du changement des hypothèses financières	(0.3)	-
(Perte)/Gain actuariel résultant de l'expérience	-	-
Charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat consolidé	**(1.3)**	**(1.1)**
(Perte)/Gain actuariel résultant du changement des hypothèses démographiques	-	-
(Perte)/Gain actuariel résultant du changement des hypothèses financières	(0.6)	-
(Perte)/Gain actuariel résultant de l'expérience	-	-
Charge de prévoyance comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	**(0.6)**	**-**
Charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat global	**(1.9)**	**(1.1)**

Le tableau ci-dessus n'inclut pas les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour MCHF 1.5 au 31 décembre 2020 (MCHF 1.5 au 31 décembre 2019), relatives aux engagements de prévoyance de la filiale SFMCP.

Principales hypothèses de calcul liées aux autres engagements

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des autres engagements sont identiques à celles utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite de SIG.

Contribution de l'employeur liée aux autres engagements attendue pour 2021

Sur la base des cotisations effectivement payées en 2020, le montant des contributions de l'employeur est estimé à MCHF 1.5 pour l'année 2021.

NOTE 28 | FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes résultant de livraisons et prestations rendues par des fournisseurs sont évaluées au coût amorti, correspondant aux montants des factures d'origine (note 33).

	2019	2020	Note
Fournisseurs - tiers	58.4	66.0	
Fournisseurs - coentreprises et associées	16.9	19.0	
Fournisseurs	**75.3**	**85.0**	
Redevances - propriétaires	22.3	2.5	
Autres dettes - tiers	19.8	24.4	
Achats d'énergies - tiers	14.6	13.2	
Achats d'énergies - coentreprises et associées	17.8	17.8	
Autres créanciers	**74.5**	**57.9**	
Fournisseurs et autres créanciers	**149.8**	**142.9**	33

NOTE 29 | COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de régularisation passifs représentent les engagements contractuels dus par SIG, dont le montant est connu à la date de clôture et dont le règlement aura lieu dans les 12 mois suivant la date de clôture.

	2019	2020	Note
Comptes de régularisation - tiers [1]	53.9	60.8	
Comptes de régularisation - employés	20.8	24.5	
Comptes de régularisation passifs	**74.7**	**85.3**	

[1] Chiffres comparatifs retraités suite à une amélioration de l'information financière.

NOTE 30 | TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les relations de SIG avec les parties liées sont mises en évidence dans toutes les rubriques concernées des états financiers consolidés.

TRANSACTIONS AVEC LES FILIALES, LES COENTREPRISES ET LES ASSOCIÉES

L'essentiel des transactions avec les parties liées concerne les achats d'énergies destinés à la vente (note 4). Les prix sont fixés contractuellement.

Droit d'achat
SIG a la possibilité de s'approvisionner en électricité auprès d'Alpiq, pour une quantité annuelle maximum fixée à un prix équivalent au coût moyen de production d'une partie du parc d'Alpiq. La différence cumulée sur les quantités prélevées par SIG jusqu'au 31 décembre 2030, entre le prix de vente moyen d'Alpiq et ce coût moyen de production, ne pourra excéder un plafond mutuellement convenu.

Cette possibilité d'approvisionnement est considérée comme un droit d'achat, qui prend naissance lorsqu'il est exercé et qui s'éteint uniquement par la livraison physique d'électricité. Ce droit est comptabilisé dans les états financiers consolidés lors de la livraison physique.

L'exercice de ce droit d'achat par SIG dépend des conditions du marché. SIG n'a pas exercé ce droit en 2020. En 2019, ce droit a été exercé pour MCHF 5.8 et comptabilisé en diminution des "Achats d'électricité".

Option financière FMHL
Alpiq a concédé à SIG un droit de prélèvement de puissance correspondant à la part indirecte de l'entreprise dans la production de la société Forces Motrices Hongrin–Léman SA (FMHL). Ce droit permet d'acquérir une quantité prédéfinie d'énergie au prix de revient de production ou de recevoir son équivalent financier.

La valeur estimée de cette option pour un horizon à 5 ans est de MCHF 0 au 31 décembre 2020 (MCHF 0 au 31 décembre 2019).

Sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne
SIG a pris des participations dans des sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne. Des contrats de prêts en faveur de ces participations ont été également conclus. Le solde des prêts accordés mais non versés se monte à MCHF 8.2 au 31 décembre 2020 (MCHF 13.6 au 31 décembre 2019).

Opérations de financement
Des opérations de financement peuvent être réalisées principalement entre SIG et ses filiales dans le but d'optimiser leurs trésoreries respectives.

TRANSACTIONS AVEC LES PROPRIÉTAIRES DE SIG

SIG n'influence pas, ni n'est sous influence des sociétés sur lesquelles les propriétaires du capital de dotation ont le contrôle, le contrôle conjoint, ou une influence notable.

Redevances
Différentes lois fixent les montants des redevances que SIG doit verser à l'État, à la Ville et aux Communes (note 7).

Rémunération du capital de dotation
La LSIG mentionne qu'un intérêt annuel fixe correspondant à 5.0% du capital de dotation doit être versé aux propriétaires (note 21).

Autres transactions avec les propriétaires
Ces transactions concernent la fourniture d'énergies et de services aux propriétaires ainsi qu'aux sociétés dont ils ont le contrôle, le contrôle conjoint ou sur lesquelles ils ont une influence notable. Elles ont totalisé MCHF 85.4 en 2020 (MCHF 88.1 en 2019). Ces transactions sont réalisées à des conditions et échéances habituelles.

TRANSACTIONS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'administration (CA) et la Direction générale (DG) comptent respectivement 24 (dont une voix consultative) et 8 membres. Leurs rémunérations, ainsi que les autres prestations et indemnités reçues pour leurs mandats au sein des Conseils d'administration des filiales, des coentreprises et des associées de SIG, sont énumérées ci-après :

Rémunération		Président	Autres membres CA		Directeur général	Autres membres DG	
			Total	Moyenne		Total	Moyenne
Parts fixes	2019	0.120	0.489	0.023	0.284	1.777	0.254
	2020	0.120	0.455	0.021	0.285	1.628	0.232
Parts variables	2019				0.052	0.113	0.016
	2020				0.060	0.148	0.021
Prestations en argent (indemnités et frais de représentation)	2019				0.026	0.122	0.017
	2020				0.026	0.117	0.017
Indemnités externes[1]	2019		0.134	0.015			
	2020		0.108	0.010			
Autres prestations annexes (gratifications et primes d'ancienneté)	2019				0.009	0.035	0.005
	2020				0.005	0.060	0.009
TOTAL	2019	**0.120**	**0.623**	**0.038**	**0.371**	**2.047**	**0.292**
	2020	**0.120**	**0.563**	**0.031**	**0.376**	**1.953**	**0.279**

[1] Les jetons relatifs à l'activité des membres du Conseil d'administration dans les sociétés en participation sont versés directement à SIG. Le montant encaissé par SIG en 2020 s'est élevé à MCHF 0.265 (MCHF 0.329 en 2019).SIG rémunère ses administrateurs pour les séances externes (11 membres du Conseil d'administration ont été concernés en 2020 ; 6 en 2019), comme pour les séances internes, à l'exception des membres de la Direction générale dont les jetons de présence, versés dans le cadre de mandats d'administrateurs (dans les sociétés en participation), sont conservés par l'entreprise.

Prévoyance professionnelle		2019	2020
Participation de SIG en CHF	Direction générale	0.778	0.477

Les dispositions pour le plan de retraite, applicables à la Direction générale, sont identiques à celles décrites à la note 27.

Autres

Les autres engagements en faveur des membres de la Direction générale sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs SIG.

Les éventuelles transactions, concernant les produits ou prestations de SIG envers ses principaux dirigeants ou toute autre partie liée par l'intermédiaire de ces derniers, sont effectuées à des conditions et échéances habituelles.

Enfin, aucun prêt individuel n'est octroyé aux dirigeants de SIG.

NOTE 31 | ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Engagement en faveur de Gaznat
Dans le cadre de l'augmentation du capital de Gaznat en 1993, SIG s'est engagée à accorder à cette entreprise un prêt subordonné pour une valeur de MCHF 6.6. Ce prêt sera versé sur réquisition de Gaznat.

Contrats d'achats d'énergies
SIG s'est contractuellement engagée à acheter de l'énergie électrique, selon des conditions définies, auprès de ses participations (SFMCP et EOSH) et auprès de tiers, ainsi que du gaz, selon des conditions définies, auprès de sa participation Gaznat. Les modalités contractuelles de calcul des prix d'achat visent notamment à assurer une gestion optimale de l'approvisionnement en électricité et en gaz.

Vérifications de l'ElCom
L'approvisionnement en électricité est soumis au cadre légal et à la régulation fédérale. Des vérifications, initiées par la Commission fédérale de l'électricité (ElCom), en lien avec la détermination des coûts imputables aux tarifs de l'approvisionnement en électricité, sont en cours à la date de validation des états financiers. Le résultat et la date de fin de ces vérifications demeurent inconnus à ce jour, le risque financier éventuel n'est pas estimable de manière fiable.

Contrats de location simple
Les contrats de location simple sont des accords pour lesquels SIG octroie au preneur le droit d'utilisation d'un actif, pour une période donnée en échange d'une contrepartie. Les revenus locatifs sont comptabilisés dans le chiffre d'affaires de façon linéaire sur la durée du contrat. Les encaissements minimaux à recevoir au titre des locations non actualisées sont présentés sous la forme d'un échéancier des créances des clients-locataires.

	2019		2020	
Encaissements minimaux à recevoir en tant que bailleur	Produits locatifs	Encaissements futurs	Produits locatifs	Encaissements futurs
A moins d'un an	12.3	7.3	8.7	7.8
Entre un et cinq ans	-	15.9	-	13.5
A plus de cinq ans	-	7.4	-	6.5
Encaissements à recevoir en tant que bailleur	**12.3**	**30.6**	**8.7**	**27.8**

NOTE 32 | GESTION DU CAPITAL

SIG a pour volonté de consolider sa pérennité économique dans le respect de sa mission. L'entreprise s'engage par conséquent à mettre en œuvre les actions nécessaires pour maîtriser sa dette, tout en assurant les investissements indispensables à la sécurité, à la fiabilité et au développement de ses activités.

Ainsi, en complément du ratio d'indépendance financière permettant d'évaluer la structure de financement de l'entreprise, les états financiers consolidés présentent le suivi de la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette. Ceci se traduit par le ratio « Dette nette / EBITDA ».

Par ailleurs, l'entreprise a souhaité préciser certains éléments relatifs à son endettement en décomposant, dans le tableau ci-après, la dette nette en trois niveaux :

- Le premier niveau (« Dette nette financière ») regroupe les dettes contractées auprès de banques ou d'investisseurs institutionnels, nettes des liquidités ;
- Le second niveau (« Dette nette avec IFRS 16 ») correspond au total de la "Dette nette financière" et des dettes liées aux droits d'utilisation (dettes actualisées résultant des engagements de SIG en tant que preneur dans des contrats de location) ;
- Le troisième niveau (« Dette nette avec IAS 19 et IFRS 16 ») est la "Dette nette financière" à laquelle s'ajoute les dettes en lien avec IFRS 16 et l'engagement actuariel de retraite (IAS 19).

SIG considère que le troisième niveau de dette, comprenant l'engagement de prévoyance IAS 19, ne donne pas la vision la plus pertinente de l'endettement net de l'entreprise, car ce niveau est affecté par la grande variabilité des hypothèses actuarielles, notamment financières.

En conséquence, le calcul du ratio « Dette nette / EBITDA » est effectué sur le niveau de « Dette nette avec IFRS 16 ».

Le calcul du ratio d'indépendance financière (« Dette nette / Capitaux propres ») reste quant à lui fondé sur des capitaux propres et une dette nette incluant les effets d'IAS 19 et d'IFRS 16.

	2019	2020
Emprunts non courants et courants	478.0	439.8
Liquidités et équivalents de liquidités	(52.7)	(67.3)
Dette nette financière	425.3	372.5
+ Dettes liées à des droits d'utilisation	62.9	63.3
Dette nette avec IFRS 16	**488.2**	**435.8**
/ Résultat d'exploitation	242.6	266.6
Dette nette (avec IFRS 16) / EBITDA	**2.0**	**1.6**
Dette nette avec IFRS 16	488.2	435.8
+ Engagements de retraites et autres engagements	792.2	745.9
Dette nette avec IAS 19 et IFRS 16	**1'280.4**	**1'181.7**
/ Capitaux propres	1'707.4	1'824.7
Dette nette (avec IAS 19 et IFRS 16) / Capitaux propres	**75%**	**65%**

NOTE 33 | INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

PRINCIPES COMPTABLES

Tout contrat, qui donne lieu à l'enregistrement d'un actif financier pour l'une des parties et à un passif financier, ou un instrument de capitaux propres, pour l'autre, est défini comme un instrument financier.

Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers de SIG comprennent notamment les liquidités et équivalents de liquidités, les clients et autres créances, les prêts, les titres de participations non consolidés et les instruments financiers dérivés tels que les contrats à terme de gaz, d'électricité et de change ainsi que les contrats de couverture de taux d'intérêt.

Les passifs financiers de SIG sont constitués notamment des dettes fournisseurs, des emprunts bancaires et obligataires ainsi que des instruments financiers dérivés.

Les actifs et passifs financiers peuvent être évalués à la juste valeur ou au coût amorti.

La technique d'évaluation à la juste valeur est décrite dans les principes comptables généraux (note 1).

Les instruments de dettes comptabilisés à l'actif, ainsi que les passifs financiers, sont évalués au coût amorti et ajustés par le compte de résultat, sur la base d'une comptabilisation initiale à la juste valeur intégrant les coûts directement attribuables à l'actif ou au passif financier :

- Diminué des remboursements en principal ;
- Majoré ou diminué de l'amortissement cumulé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou de toute décote sur les actifs financiers ou prime de remboursement pour les passifs financiers entre le montant initial et le montant à l'échéance ;
- Réduit des dépréciations ou de l'irrécouvrabilité.

SIG détermine s'il y a une diminution de valeur des actifs et dettes financiers à la fin de chaque exercice comptable, selon la méthode des pertes de crédits attendus. Cette méthode est basée sur le provisionnement des variations significatives du risque de crédit par rapport au risque de crédit à l'origine. Pour les créances commerciales, SIG applique la méthode simplifiée, basée sur une matrice de dépréciation des durées d'impayés.

Catégories / classes

La classification des instruments financiers dépend de leur nature et des raisons ayant motivé leur acquisition initiale ou souscription. Ils sont présentés dans les catégories / classes suivantes :

- Actifs financiers / dettes financières au coût amorti par le compte de résultat. Ces actifs incluent les prêts, les débiteurs, les autres créances et les liquidités. Ils sont gérés selon un modèle économique visant à collecter des flux de trésorerie contractuels. Les passifs de cette catégorie regroupent les emprunts non courants et courants, les fournisseurs ainsi que les autres créanciers ;
- Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Cette catégorie comprend les instruments financiers dérivés tels que les achats et ventes à terme de change, de gaz et d'électricité ;
- Actifs financiers à la juste valeur par les fonds propres dont la variation de la juste valeur est enregistrée en autres éléments du résultat global. SIG n'a pas d'instruments financiers appartenant à cette catégorie.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés pour compenser la variabilité de prix des éléments couverts. Ces derniers sont principalement des flux de trésorerie relatifs à l'achat d'énergie. Lorsque les instruments dérivés ne remplissent pas les critères d'une opération de couvertures selon IFRS 9, ils sont réévalués à chaque clôture à la juste valeur par le compte de résultat.

La comptabilité de couverture a pour but de traduire comptablement les résultats des opérations de couverture, en enregistrant au cours de la même période les effets de l'instrument de couverture et ceux de l'élément couvert. Elle vise à limiter la volatilité qui découlerait de l'enregistrement de gains et pertes en compte de résultat sur les dérivés. SIG a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture pour se protéger du risque de variabilité des flux de trésorerie, consécutif à un fait futur (variation de taux de change par exemple) et associé à des transactions prévues et hautement probables. Les gains et les pertes sont enregistrés, via la réserve de couverture, en fonds propres pour la partie effective de la couverture et dans le compte de résultat pour la partie ineffective.

VALEUR COMPTABLE ET DE MARCHÉ DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

L'utilisation des instruments financiers dérivés est exclusivement effectuée dans un objectif de couverture des risques de taux d'intérêt, de change et de variation des prix de l'électricité et du gaz. Le tableau ci-après détaille les valeurs comptables des actifs et passifs financiers au bilan.

Actifs financiers	2019	2020	Note
Dérivés - contrats à terme d'électricité	5.7	4.0	
Dérivés - contrats à terme de change	5.6	2.7	
Dérivés - contrats à terme de gaz	-	1.1	
Titres de participations non consolidés	201.5	188.5	
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	**212.8**	**196.3**	15
Créances EnBW et autres non courantes	26.3	24.7	15
Créances EnBW et autres courantes	12.0	12.0	19
Clients et autres créances	157.2	146.4	
Liquidités et équivalents de liquidités	52.7	67.3	20
Actifs financiers au coût amorti	**248.2**	**250.4**	

Passifs financiers	2019	2020	Note
Dérivés - contrats à terme d'électricité	(5.6)	(3.9)	
Dérivés - contrats à terme de change	(3.9)	(1.3)	
Dérivés - contrats à terme de gaz	(4.9)	-	
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	**(14.4)**	**(5.2)**	24
Emprunts non courants	(434.5)	(362.4)	25
Emprunts courants	(43.5)	(77.4)	25
Fournisseurs et autres créanciers	(149.8)	(142.9)	28
Dettes financières au coût amorti	**(627.8)**	**(582.7)**	

La juste valeur des actifs et passifs financiers est identique à leur valeur comptable, à l'exception de l'emprunt obligataire dont la valeur comptable s'élève à MCHF 150.0 et la juste valeur à MCHF 157.1 au 31 décembre 2020 (juste valeur de MCHF 158.0 au 31 décembre 2019).

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dérivés actifs	2019	2020	Note
Contrats à terme de gaz	-	1.1	
Dérivés actifs	**-**	**1.1**	
Dérivés passifs			
Contrats à terme de gaz	(4.9)	-	
Dérivés passifs	**(4.9)**	**-**	
Niveau 1	**(4.9)**	**1.1**	
Dérivés actifs			
Contrats à terme d'électricité	5.7	4.0	
Contrats à terme de change	5.6	2.7	
Dérivés actifs	**11.3**	**6.7**	
Dérivés passifs			
Contrats à terme d'électricité	(5.6)	(3.9)	
Contrats à terme de change	(3.9)	(1.3)	
Dérivés passifs	**(9.5)**	**(5.2)**	
Niveau 2	**1.8**	**1.5**	
Non dérivés actifs			
Titres de participations non consolidés	201.5	188.5	15
Niveau 3	**201.5**	**188.5**	

Classification des instruments financiers
La juste valeur des instruments financiers détenus par SIG se base sur les hiérarchies suivantes :

Niveau 1
Le niveau 1 comprend les instruments financiers valorisés sur la base des cours cotés auxquels SIG a accès sur un marché actif.

Niveau 2
Le niveau 2 comprend les instruments financiers valorisés sur la base des cours sur des marchés cotés et non cotés pour des actifs ou des passifs similaires.

Niveau 3
Le niveau 3 comprend les titres des participations non consolidées notamment EDH et SPRAG, dont la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés. Les prix à terme de l'électricité ainsi que le taux d'actualisation utilisés pour ce calcul de valorisation font référence au marché boursier allemand (note 15).

La détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'hypothèses et d'estimations sur l'évolution future des affaires, qui ont un effet sur les états financiers consolidés. Les résultats effectifs ultérieurs pourraient différer de ces estimations.

INFLUENCE DES INSTRUMENTS FINANCIERS SUR LE RÉSULTAT

	2019	2020	Note
Variation des instruments financiers dérivés à la juste valeur	(3.5)	5.9	9
Charges et produits sur les instruments financiers dérivés	**(3.5)**	**5.9**	
Intérêts	(8.1)	(7.7)	9
Pertes de change	(1.2)	(0.1)	9
Actualisation des créances et dettes	(2.6)	(2.4)	9
Produits des participations	4.1	4.0	9
Revenus des créances et placements	0.7	1.5	9
Charges et produits sur les prêts, créances et dettes	**(7.1)**	**(4.7)**	
(Dépréciations)/Reprises d'actifs financiers	(0.6)	(13.0)	9
Variation juste valeur des actifs financiers non consolidés	**(0.6)**	**(13.0)**	

Les ajustements entre la valeur comptable des transactions désignées comme des opérations de couverture et leur juste valeur sont enregistrés dans la réserve de couverture.

Le différentiel d'intérêts des instruments financiers de couverture utilisés pour la gestion de la dette est présenté sur les lignes des charges financières et des produits financiers dans le résultat net, de même que la charge d'intérêts liée aux emprunts contractés.

Le différentiel de prix des instruments financiers dérivés utilisés pour la gestion de l'approvisionnement en électricité et gaz est présenté sur la ligne des achats d'énergies destinés à la vente dans le résultat net (note 4), de même que les achats d'électricité et gaz couverts.

INFLUENCE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS ET PASSIFS SUR LES FONDS PROPRES

	2019	2020	Note
Réserves de couverture au 01.01	1.2	2.2	22
Instruments financiers de couverture échus	-	(0.2)	
Variation de valeur des instruments financiers de couverture	1.0	(0.2)	
Réserves de couverture au 31.12	**2.2**	**1.8**	22

Les réserves de couverture comprennent essentiellement des swaps de taux d'intérêts et des contrats à terme de devises à moins d'un an.

INFORMATION SUR LA NATURE, L'ÉTENDUE ET LA GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et de la gestion de sa dette, SIG est exposée aux risques de liquidité et de crédit liés aux marchés financiers. SIG couvre les risques associés par des instruments financiers de taux d'intérêt, de change ainsi que par des contrats d'achats à terme d'électricité et de gaz afin de maintenir un équilibre opérationnel.

La gestion des risques revient à connaître la nature de ces risques afin de les identifier, les évaluer et réduire leur impact. Cette action de surveillance est exercée systématiquement par la Direction générale.

SIG a mis en place une politique de gestion des risques financiers qui vise à définir le cadre selon lequel la Direction Finances est habilitée à gérer les risques financiers. Elle est complétée par un manuel de gestion qui en est la déclinaison opérationnelle. Ces deux documents sont régulièrement mis à jour et approuvés par la Direction générale et le Conseil d'administration.

Risque de liquidité

L'objectif de SIG en matière de financement consiste à garantir un niveau de liquidités adéquat permettant d'assurer le bon fonctionnement de l'entreprise, tout en optimisant les rendements excédentaires, dans le respect du principe de préservation du capital.

SIG place ses liquidités excédentaires au moyen d'instruments financiers dont l'exposition est limitée et qui sont clairement définis dans sa politique et son manuel de gestion des risques financiers. L'entreprise dispose aussi de lignes de crédit auprès d'institutions bancaires, notamment sous forme d'avances à terme fixe d'une durée maximale de 12 mois.

Échéances contractuelles des passifs financiers

L'analyse de maturité met en évidence la durée contractuelle résiduelle des passifs à la date de clôture. Les montants indiqués représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés, intérêts courus, jusqu'à échéance, compris.

2019	À moins d'un an	Entre un et cinq ans	Entre cinq et dix ans	À plus de dix ans	Total	Note
Emprunts non courants et courants	(43.5)	(159.6)	(241.3)	(68.2)	(512.6)	
Dettes liées à des droits d'utilisation	(3.3)	(12.2)	(14.5)	(126.7)	(156.7)	
Instruments financiers dérivés non courants et courants	(7.2)	(7.2)	-	-	(14.4)	24
Fournisseurs et autres créanciers	(149.8)	-	-	-	(149.8)	28
Echéance contractuelle des passifs financiers	**(203.8)**	**(179.0)**	**(255.8)**	**(194.9)**	**(833.5)**	

2020	À moins d'un an	Entre un et cinq ans	Entre cinq et dix ans	À plus de dix ans	Total	Note
Emprunts non courants et courants	(77.4)	(253.5)	(83.5)	(54.2)	(468.6)	
Dettes liées à des droits d'utilisation	(3.2)	(12.5)	(14.9)	(124.0)	(154.6)	
Instruments financiers dérivés non courants et courants	(1.0)	(4.2)	-	-	(5.2)	24
Fournisseurs et autres créanciers	(142.9)	-	-	-	(142.9)	28
Echéance contractuelle des passifs financiers	**(224.5)**	**(270.2)**	**(98.4)**	**(178.2)**	**(771.3)**	

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque potentiel de pertes liées à une contrepartie n'honorant pas ses obligations envers SIG. Elle concerne les liquidités, les débiteurs commerciaux, les autres actifs financiers et les créances non courantes. L'activité de SIG est également soumise à la possibilité de défaut ou de retard dans les paiements effectués par ses débiteurs. L'entreprise vise à minimiser le risque de crédit par une vérification régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des débiteurs.

Les limites d'engagement, ainsi que la qualité des contreparties pour les placements de liquidités, sont définies dans le manuel de gestion des risques financiers.

SIG limite les risques de contreparties en plaçant ses excès de liquidités auprès de plusieurs institutions financières par le biais de placements à court terme.

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers considérés.

2019	Non échus	Échus	Total	Note
Créance EnBW et autres	38.3	-	38.3	
Clients et autres créances [1]	143.8	13.4	157.2	
Provision pour dépréciation de créances	-	(2.3)	(2.3)	
Exposition au risque de crédit	**182.1**	**11.1**	**193.2**	

2020	Non échus	Échus	Total
Créance EnBW et autres	36.7	-	36.7
Clients et autres créances	132.7	14.6	147.3
Provision pour dépréciation de créances	-	(4.5)	(4.5)
Exposition au risque de crédit	**169.4**	**10.1**	**179.5**

[1] Chiffres comparatifs retraités suite à une amélioration de l'information financière.

Conventions de compensation

L'exposition au risque de crédit, dans le cadre d'opérations de négoce d'énergies, peut être diminuée par des sûretés obtenues auprès des contreparties.

Ces sûretés prennent la forme d'appels de marge qui ont pour but de réduire le risque en cas de défaut des parties, pouvant découler de la transaction de dérivés d'électricité.

2019	Valeur brute	Compensation	Valeur nette
Dérivés - Contrats de couverture à terme d'électricité	10.5	(1.6)	8.9
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	**10.5**	**(1.6)**	**8.9**
Fournisseurs et autres créanciers	(10.5)	1.6	(8.9)
Dettes financières au coût amorti	**(10.5)**	**1.6**	**(8.9)**

En 2020, le niveau d'exposition au risque de crédit n'a pas atteint les limites fixées dans les conventions de compensation et dès lors, aucune des parties n'a effectué de versements d'appels de marge.

L'exposition aux risques de marché comprend les indicateurs suivants :

Risque de taux d'intérêt
Le risque de taux d'intérêt impacte tout autant les éléments de l'actif que du passif d'un bilan.

En ce qui concerne plus précisément la dette, il s'agit de mettre en place les couvertures adéquates, afin de se prémunir contre une évolution défavorable des taux d'intérêt. La part des emprunts à taux variable par rapport à la dette totale est définie dans le cadre du manuel de gestion des risques financiers.

Les opérations de couverture des risques liés aux taux d'intérêt ne peuvent être effectuées en principe que sur la dette existante. Néanmoins, dans le cadre d'un nouveau financement ou d'un refinancement, une opération de précouverture peut être effectuée, avant même que le financement ne soit totalement finalisé.

Compte tenu de la structure de la dette (très majoritairement à taux fixe) et de la situation des marchés (taux négatifs), une variation des taux d'intérêts aurait un impact très faible sur la charge d'intérêts.

Risque de change
Dans le cadre de ses activités, SIG fait face à une exposition au risque de change EUR/CHF résultant principalement de la vente d'énergie électrique et de gaz.

Une partie de l'approvisionnement en énergie s'effectue, en effet, sur le marché en euros, alors que la vente d'énergie aux clients de SIG s'effectue principalement en francs suisses.

L'objectif de SIG consiste essentiellement à couvrir les besoins en euros, afin de minimiser l'impact des fluctuations de la parité EUR/CHF sur les achats et ventes d'énergie. La gestion du risque de change est assurée par l'utilisation d'instruments financiers dont les limites d'engagement et de contreparties sont fixées dans la politique et le manuel de gestion des risques financiers. Les ventes à découvert ne sont pas autorisées.

Au 31 décembre 2020, une variation de 10% du taux de change EUR/CHF aurait un impact sur le résultat de MCHF 14.0 (MCHF 18.0 en 2019).

Risque de prix et d'approvisionnement
Dans le cadre de son activité opérationnelle liée à la vente d'énergies, SIG est notamment exposée à la variation des prix des énergies en fonction de l'évolution du marché, à la fiabilité de ses sources d'approvisionnement et à la faible liquidité du marché suisse.

Les risques de volumes et de prix liés à l'approvisionnement des clients en électricité et en gaz sont gérés par SIG. Ils font l'objet d'une politique et d'un manuel de gestion des risques spécifiques.

Les portefeuilles d'énergie électrique et de gaz sont gérés dans une optique de couverture des besoins en énergie à un coût minimum, tout en encadrant les risques de prix marché et de volumes liés aux positions ouvertes, ainsi que les risques liés à la défaillance de contreparties.

INDICATION SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES

La politique de gestion globale des risques est validée par le Conseil d'administration qui en supervise l'exécution, alors que la Direction générale met en place et pilote le système de gestion globale des risques (SGGR) selon la politique définie.

Le SGGR identifie et évalue l'ensemble des risques de l'entreprise ainsi que les contrôles mis en place pour y faire face. Les risques liés aux états financiers font l'objet de contrôles spécifiques qui sont déployés au sein du système de contrôle interne (SCI) de SIG.

Afin de garantir une tenue régulière de la comptabilité, le SCI prévoit des activités de contrôle, qui permettent à la Direction générale de gérer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers établis selon le référentiel IFRS. SGGR et SCI sont gérés par une direction dédiée.

NOTE 34 | PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

PRINCIPES COMPTABLES

SIG a le contrôle lorsque cumulativement :

- Elle détient le pouvoir sur l'entité ;
- Elle est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société sous contrôle ;
- Elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer le montant des rendements qu'elle obtient.

Les sociétés consolidées par SIG comptabilisent leurs résultats et leurs capitaux propres sur la base de principes comptables qui leur sont propres et qui peuvent différer de ceux de SIG. Dans ce cas, des ajustements sont apportés aux comptes des sociétés concernées pour être conformes aux exigences des normes IFRS appliquées par SIG.

Les participations acquises ou cédées sont incluses dans le périmètre de consolidation dès leur date d'acquisition, et en sont exclues dès leur date de cession.

Les prises de participation correspondant à des regroupements d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Elle consiste à enregistrer le patrimoine de l'entreprise acquise à sa juste valeur, en distinguant les actifs et les dettes identifiables.

Lors d'une prise de contrôle par étape, le coût du regroupement d'entreprises inclut la juste valeur de la participation précédemment détenue par SIG. L'éventuel(le) gain ou perte résultant de la réévaluation est enregistré(e) dans le compte de résultat.

Filiales

Les filiales sont des sociétés contrôlées par SIG. Elles sont consolidées par intégration globale. Cette méthode consiste à comptabiliser l'intégralité des actifs et des passifs de la filiale dans les états financiers consolidés de SIG. La quote-part de résultat et de capitaux propres qui n'appartient pas à SIG, appelée "intérêts ne donnant pas le contrôle", est présentée séparément dans cette note.

Coentreprises et associées

Les informations financières relatives aux coentreprises et associées figurent dans la note 14.

Le périmètre de consolidation liste l'investissement direct de SIG dans ses participations consolidées. La part du capital détenu est identique à celle des droits de vote. Toutes les sociétés consolidées dans les livres de SIG arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

Sociétés	Siège	Domaine	2019	2020
Filiales				
Compagnie Luminotechnique SA	Satigny	Électricité	100.0%	100.0%
ennova SA	Neuchâtel	Électricité	100.0%	100.0%
Parc Eolien de la Grandsonnaz SA	Bullet	Électricité	100.0%	100.0%
Parc Eolien de la Montagne de Moutier SA	Moutier	Électricité	100.0%	100.0%
Parc Eolien de la Montagne du Droit SA, en liquidation	Le Landeron	Électricité	100.0%	100.0%
Parc Eolien de la Montagne de Romont SA	Romont (BE)	Électricité	100.0%	100.0%
Parc Eolien du Mont de Boveresse SA	Val-de-Travers	Électricité	100.0%	100.0%
Parc Eolien de Saint-Brais SA	St-Brais	Électricité	95.0%	95.0%
Parc Eolien de Delémont SA	Delémont	Électricité	85.0%	85.0%
Securelec SA	Carouge	Électricité	100.0%	100.0%
Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP)	Chancy	Électricité	72.2%	72.2%
Windpark Homberg AG	Seewen	Électricité	51.0%	51.0%
CADIOM SA[1]	Vernier	Énergie thermique	51.0%	51.0%
Activité conjointe				
PôleBio Energies SA	Vernier	Environnement	50.0%	50.0%
Coentreprises (joint ventures)				
BavoisEole SA	Bavois	Électricité	48.5%	48.5%
EssairVent SA	Essertines-sur-Rolle	Électricité	48.5%	48.5%
Verrivent SA	Les Verrières	Électricité	50.0%	50.0%
Windpark Burg SA	Kienberg	Électricité	40.0%	40.0%
Windpark Lindenberg AG	Beinwil	Électricité	20.0%	20.0%
CGC Holding SA	Thônex	Énergie thermique	40.0%	40.0%
Y-CAD SA	Yverdon-les-Bains	Énergie thermique	-	20.1%
Entreprises associées				
EOS Holding SA	Lausanne	Électricité	20.4%	20.4%
Parco eolico del San Gottardo SA	Airolo	Électricité	25.0%	25.0%
Securelec - Vaud SA	Écublens	Électricité	43.2%	43.2%
Gaznat SA	Lausanne	Gaz	37.5%	37.5%
CADZIPLO SA	Plan-les-Ouates	Énergie thermique	33.0%	33.0%

[1] SIG détient également une participation indirecte de 18.4% dans la société CADIOM, à travers son investissement dans la société CGC Holding. Ainsi, SIG contrôle 69.4% de la société CADIOM.

Participations non consolidées

Sociétés	Siège	Domaine	2019	2020
EnergieDienst Holding AG	Laufenburg	Électricité	15.1%	15.1%
Swisspower Renewables AG	Zug	Électricité	13.2%	13.2%
Enerdis Approvisionnement SA	Nyon	Électricité	12.5%	12.5%
Sireso SA	Granges-Paccot	Électricité	3.1%	3.1%
ISDS Oulens SA	Oulens-sous-Echallens	Environnement	5.0%	5.0%
Cridec SA	Eclépens	Environnement	0.2%	0.2%
Swisspower AG	Berne	Multiservice	4.4%	4.4%

Mouvements de l'année

En 2020, SIG a participé à la création de la société Y-CAD SA, à hauteur de 20.1%.

Filiales

Le tableau ci-après résume les informations financières globales des filiales de SIG non détenues en propriété exclusive, et dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives.

Les montants indiqués représentent les valeurs figurant dans les comptes des filiales SFMCP et CADIOM après avoir été retraitées pour être conformes aux IFRS, mais avant élimination des comptes et opérations réciproques.

	SFMCP		Cadiom		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
% d'intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	27.8%	27.8%	30.6%	30.6%		
Bilan						
Actifs non courants	114.9	113.5	40.7	37.9	155.6	151.4
Actifs courants	8.8	3.4	10.2	12.2	19.0	15.6
Actifs	**123.7**	**116.9**	**50.9**	**50.1**	**174.6**	**167.0**
Capitaux propres	57.2	60.8	18.6	20.7	75.8	81.5
Passifs non courants	43.8	50.3	27.5	25.9	71.3	76.2
Passifs courants	22.7	5.8	4.8	3.5	27.5	9.3
Capitaux propres et passifs	**123.7**	**116.9**	**50.9**	**50.1**	**174.6**	**167.0**
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle des capitaux propres	15.9	16.9	4.8	6.3	20.7	23.2
Compte de résultat						
Produits	20.2	20.4	13.7	14.0	33.9	34.4
Charges	(16.3)	(16.8)	(11.4)	(11.9)	(27.7)	(28.7)
Résultat net de l'exercice	**3.9**	**3.6**	**2.3**	**2.1**	**6.2**	**5.7**
Autres éléments du résultat global	(1.6)	-	-	-	(1.6)	-
Résultat global de l'exercice	**2.3**	**3.6**	**2.3**	**2.1**	**4.6**	**5.7**
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle du résultat global	0.7	1.0	0.7	1.5	1.4	2.5
Flux de trésorerie						
des activités d'exploitation	7.1	8.4	5.4	2.9	12.5	11.3
des activités d'investissement	(3.8)	(2.6)	(2.4)	(0.1)	(6.2)	(2.7)
des activités de financement	0.2	(8.4)	(1.1)	(1.1)	(0.9)	(9.5)
Variation nette des liquidités	**3.5**	**(2.6)**	**1.9**	**1.7**	**5.4**	**(0.9)**

NOTE 35 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

PRINCIPES COMPTABLES

Si des événements sont connus entre le 31 décembre 2020 et la date à laquelle les états financiers consolidés sont arrêtés par le Conseil d'administration, et si ces informations sont relatives à des situations déjà existantes à la clôture, la valeur des actifs et passifs doit être corrigée.

En date du 18 mars 2021, les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de SIG. En lien avec la convention d'objectifs 2020-2024, en cours de finalisation entre l'État et SIG, le Conseil d'administration a proposé qu'un montant de MCHF 10.0 soit prélevé sur le résultat 2020, en vue d'un versement aux propriétaires de l'entreprise. Cette proposition est soumise à la validation du Conseil d'État dans le cadre de son adoption du projet de loi relatif aux états financiers 2020.

Ces états financiers seront ensuite soumis à la validation du Grand Conseil de la République et canton de Genève sur la base du projet de loi y afférent.

Aucun autre événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle les états financiers consolidés ont été arrêtés.

Ernst & Young SA
Place de Pont Rouge 1
Case postale 1575
CH-1211 Genève 26

Téléphone +41 58 286 56 56
Téléfax +41 58 286 56 57
www.ey.com/ch

Au Conseil d'État et au Conseil d'administration des
Services industriels de Genève, Vernier

Lancy, le 18 mars 2021

Rapport de l'organe de révision sur les états financiers consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés des Services industriels de Genève et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2020, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des mouvements des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que les notes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés ci-joints, aux pages 4 à 55, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2020 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes aux dispositions légales de la République et canton de Genève.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des International Standards on Auditing (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA) et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations du rapport de gestion

Le Conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du groupe, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux états financiers consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et aux dispositions légales de la République et canton de Genève. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description complémentaire de la responsabilité pour l'audit des états financiers consolidés peut être consultée sur le site internet d'EXPERTsuisse : http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision. Cette description fait partie intégrante de notre rapport d'audit.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les états financiers consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Karine Badertscher Chamoso
Experte-réviseur agréée
Réviseur responsable

Mark Hawkins
Expert-réviseur agréé

IMPRESSUM

Rapport financier
José Oliveira Pereira,
Gestionnaire de contrôle
Distribution gaz

Photo par Magali Girardin

Impression
Imprimé par SIG sur papier Refutura
100% recyclé

CONTACTS

Relations médias
Isabelle Dupont-Zamperini
Porte-parole de SIG
isabelle.dupont-zamperini@sig-ge.ch

Rapport financier
Céline Gauderlot
Directrice exécutive Finances
celine.gauderlot@sig-ge.ch

Adresse de SIG
Chemin du Château-Bloch 2
1219 Le Lignon

Correspondance SIG
Case postale 2777
1211 Genève 2

Service clients SIG
0844 800 808

Mars 2021